

NOUVEL AN : La journée du 1^{er} janvier chômée et payée

La journée du mardi 1er janvier 2019 marquant le début du nouvel an sera chômée et payée, a indiqué jeudi un communiqué conjoint de la Direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

P. 24

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Vendredi 28 - Samedi 29 décembre 2018 - 20-21 Rabî al-thani - N° 2100 - 6^e année - Prix : Algérie : 10 DA, France : 1€



Horaires des prières

Fajr : 06h20 Dohr : 12h50
Asr : 15h23 Maghreb : 17h44 Isha : 19h11

MÉTÉO

Alger	: 15°	06°
Oran	: 15°	06°
Annaba	: 13°	06°
Béjaïa	: 15°	06°
Tamanrasset	: 18°	09°

www.dknews-dz.com

ALGÉRIE-JAPON

Le ministre japonais des AE se recueille à la mémoire des martyrs de la Révolution

P. 24



ALGÉRIE-MALI

Bensalah reçoit l'ambassadeur du Mali à Alger

P. 24

ALGÉRIE-BURKINA FASO

Installation du groupe parlementaire d'amitié «Algérie-Burkina Faso»

P. 7

Le Président Bouteflika signe la loi de finances 2019 et préside une réunion du Conseil des ministres

P. 3 à 6



Plusieurs projets de loi et décrets présidentiels ont été adoptés jeudi par le Conseil des ministres qui s'est réuni sous la présidence du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Loi de finances 2019:

Un cadrage prudent, maintien de la politique sociale de l'Etat

P. 4

ÉDUCATION NATIONALE:

Calendrier des examens professionnels de promotion aux grades de professeur principal et professeur formateur

P. 24

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :

Vers la création d'un pôle pénal financier à compétence nationale

P. 5

SANTÉ

Le vaccin contre la grippe protégerait des maladies cardiaques

P. 12-13

F  **T**  **B**  **L**

EN AMICAL :

Victoire de l'Algérie face au Qatar 1-0

La sélection algérienne A' de football, composée de joueurs locaux, a battu son homologue du Qatar sur le score de 1 à 0 (mi-temps : 0-0), jeudi au stade Khalifa à Doha en match amical préparatoire pour les prochaines échéances.

P. 22

ALGER :
Plus de 100.000 familles ont bénéficié de logements décents de différentes formules depuis 2014

P. 8

MDN

LUTTE CONTRE LA CONTRE-BANDE ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Dix narco-trafiquants en possession de 5,5 kg de kif traité arrêtés à Tlemcen et Béchar

P. 24

DEMAIN À 10H30**Le Dr Ali Salibi invité du Forum d'El Hiwar**

Le Forum du quotidien El Hiwar, reçoit demain dimanche 30 décembre à partir de 10h30, au siège du journal, le docteur libyen Ali Salibi, dans le cadre d'une conférence qui portera sur ses ouvrages historiques sur l'Algérie et les derniers développements politiques en Lybie.

**JEUNESSE ET SPORTS****Hattab à Tamanrasset**

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Hattab, poursuit aujourd'hui, sa visite de travail et d'inspection entamée hier dans la wilaya de Tamanrasset. Au cours de cette deuxième journée de sa visite, le ministre procédera à la pose de la première pierre du projet de réalisation du Centre sportif «Olympafrica» au niveau de la commune de Tadrok.

**PALAIS DE LA CULTURE****6^e conférence de la Ligue algérienne de la pensée et de la culture**

Le ministre de la Culture, M. Azzedine Mihoubi, prendra part cet après-midi à partir de 13h, au Palais de la Culture Moufidi-Zakaria, à la 6^e conférence de la ligue algérienne de la pensée et de la culture.

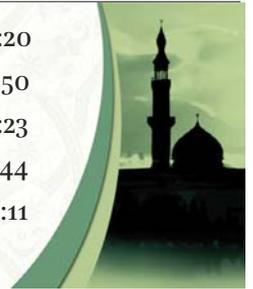
RESSOURCES EN EAU**Necib demain à Saïda**

Dans le cadre du suivi des projets de son secteur, le ministre des Ressources en Eau, M. Hocine Necib, effectuera dimanche 30 décembre, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Saïda. Au cours de cette visite, le ministre inspectera plusieurs projets et infrastructures relevant du secteur.

Horaire des prières

Vendredi 20 - Samedi 21 Rabî al-thani 1440

Fajr	06:20
Dohr	12:50
Asr	15:23
Maghreb	17:44
Isha	19:11

**AUJOURD'HUI AU PALAIS DES RAÏS (BASTION 23)****Rencontre avec Djamel Mati**

Les éditions Chihab en partenariat avec le Centre des arts et de la culture du Palais des Raïs (Bastion 23, boulevard Amara Rachid, Bab El Oued), organise samedi 29 décembre à partir de 14h30, une rencontre-débat avec Djamel Mati à l'occasion de la parution de son roman «Sentiments irradiés».

DEMAIN À ALGER**Journée d'étude sur les métiers de l'hôtellerie**

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Abdelkader Benmessaoud, et le ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnels, M. Mohamed Mebarki, présideront demain dimanche 30 décembre à l'hôtel News Dey de Hussein Dey (Alger), une journée d'étude sur les métiers de l'hôtellerie, la restauration et le tourisme.

ANNABA**Journée FMD au profit des auxiliaires médicaux**

La société des auxiliaires médicaux algériens, organise ce matin à partir de 9h, à la salle des conférences du service néphrologie du CHU de Annaba, une journée de formation médicale continue au profit des auxiliaires médicaux.

**Météo**

	Max	Min
Alger	15°	06°
Oran	15°	06°
Annaba	13°	06°
Béjaïa	15°	06°
Tamanrasset	18°	09°

ADRAR**Atelier d'écriture et de traduction vers tamazight**

Le Haut commissariat à l'amazighité (HCA), organise depuis le 27 décembre à l'université Ahmed-Draïa de Adrar, des ateliers d'écriture et de traduction vers tamazight. Les travaux de ces ateliers se poursuivront jusqu'à lundi 31 décembre.

**DEMAIN AU PALAIS DE LA CULTURE**
Concert de L'Orchestre des jeunes d'Algérie

L'Orchestre des Jeunes d'Algérie (OJA) donnera son premier Spectacle à l'issue de la résidence organisée à l'institut supérieur de musique, dimanche 30 décembre à partir de 18h sur la scène du Palais de la culture Moufidi Zakaria. Ce concert exceptionnel sera placé sous

la direction du maestro Salim Dada. La réservation des places se fait au niveau de la Direction générale du département de la communication de l'ONDA, sis 121, rue Douchou Mourad, Alger.

LES 3, 5 ET 7 JANVIER 2019**Le groupe Tinariwen en tournée à Constantine, Alger et Annaba**

Ambassadeur de la culture targui, le groupe mondiallement connu, Tinariwen, animera trois concerts exceptionnels, le 03 janvier 2019 à la salle Ahmed Bey de Constantine, le 05 janvier 2019 à la salle Atlas de Bab El Oued et le 07 janvier 2019 à la salle Maghreb d'Oran.

LE 2 JANVIER À TIPASA**2^e édition du programme andalou**

L'Office national de la culture et de l'information (ONCI), organise mercredi 2 janvier au Complexe culturel de l'artiste Abdelwahab Salim de Chenoua (Tipasa), la 2^e édition du programme andalou intitulé «Andaloussiât Baraïm Tipasa».

LE 6 JANVIER À LA SALLE IBN KHALDOUN**Mok Saib en concert**

A l'occasion de la nouvelle année 2019, l'Établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise samedi 5 janvier à partir de 16h à la salle Ibn Khaldoun, un concert animé par l'artiste Mok Saib.

TR DE BEJAÏA**Spectacles d'animation pour enfants**

A l'occasion des vacances scolaires, la Direction de la culture de la wilaya de Bejaïa, organise aujourd'hui à 10h et 15h, au théâtre régional Abdelmalek Bouguerrouh deux spectacles d'animation au profit des enfants avec Nounou intitulé «Nounou oua El Aalab».

**SALLE IBN ZEYDOUN****4 films en projection**

Dans le cadre de son programme cinéma élaboré à l'occasion des vacances d'hiver, l'Office Riadh El Feth (OREF), organise aujourd'hui à la salle Ibn Zeydoun, la projection de quatre films. Au programme : Hôtel Transylvanie 3 (13h), Les animaux fantastiques (15h), Casse noisette (18h) et A star is born (20h).

Communiqué du Conseil des ministres (T E X T E I N T E G R A L)

Le Conseil des ministres s'est réuni, jeudi à Alger, sous la présidence du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et a rendu public un communiqué dont voici le texte intégral :

«Son Excellence, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, président de la République, a présidé ce jeudi 27 décembre 2018, correspondant au 19 Rabie Ethani 1440, une réunion du Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres a entamé ses travaux par l'examen et l'approbation du projet de loi relative aux activités spatiales.

Le domaine de l'espace revêt une importance stratégique et l'Algérie est signataire de trois traités internationaux imposant des obligations aux Etats par rapport à l'exploration de ce domaine.

De plus, notre pays est désormais un acteur dans l'espace, avec la création de l'Agence spatiale algérienne (ASAL) ainsi que le lancement de trois satellites d'observation et de communications.

C'est donc à ce titre que notre pays entend se doter d'une législation relative aux activités spatiales.

Le projet de loi adopté par le Conseil des ministres dispose notamment que les activités spatiales sont du monopole exclusif de l'Etat.

Il institue également l'obligation d'immatriculer les objets spatiaux lancés par notre pays.

Le texte édicte aussi la responsabilité de l'Etat en cas de dommage découlant des activités spatiales, ainsi que les mesures à prendre en cas de retombée d'objets spatiaux sur le sol national.

Le Conseil des ministres a poursuivi ses travaux par l'examen et l'adoption d'un projet de loi complétant la loi de 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Ce texte a été élaboré pour mettre la législation en concordance avec la Constitution révisée en 2016, qui a codifié et enrichi les missions de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption.

Dans ce contexte le projet de loi explicite et conforte les missions et attributions de cet Organe.

Le projet de loi prend également en charge les recommandations faites par l'instance spécialisée des Nations unies à la suite de l'évaluation de la politique algérienne de prévention et de lutte contre la corruption, une évaluation qui a été conclue positivement.

A ce titre, le projet de loi énonce notamment: -i- La création d'un pôle pénal financier à compétence nationale, chargé des affaires financières complexes dont celle relative à la corruption.

Ce pôle est rattaché au tribunal d'Alger Sidi-M'hamed, -ii- La protection légale des dénonciateurs de faits de corruption y compris au niveau de leur environnement professionnel.

Ce moyen supplémentaire de lutte contre la corruption sera mis en œuvre en même temps que les cadres gestionnaires demeureront protégés par les dispositions du Code de procédure pénal qui subordonne l'ouverture de toute information judiciaire au dépôt d'une plainte par les organes sociaux de l'entreprise ou de l'administration



ayant subi le dommage, -iii- La création d'une Agence nationale de gestion des avoirs issus des infractions de corruption.

Ce mécanisme permettra la conservation des avoirs liés aux affaires de corruption qui sont placés sous séquestre judiciaire en attendant le jugement ou qui sont saisis par décision de justice.

Intervenant à l'issue de l'adoption de ce projet de loi, le président Abdelaziz Bouteflika a salué ce renforcement de la législation de prévention et de lutte contre la corruption, un fléau universel qui n'épargne pas notre pays.

A ce titre, le Chef de l'Etat a noté avec satisfaction que la revue consacrée par les instances compétentes des Nations unies à la politique algérienne de lutte contre la corruption a débouché sur le constat que notre pays se situe parmi les Etats les plus engagés dans ce domaine.

Le Président de la République a conclu ses remarques sur ce dossier «en invitant tous les acteurs de la société à concourir à la politique de prévention de la corruption en rapportant ces faits lorsqu'ils sont établis, de sorte à permettre à la justice d'intervenir avec les moyens efficaces mis à sa disposition pour appliquer la loi qui réprime sévèrement ce fléau».

Le Conseil des ministres a également examiné et adopté un projet de loi relative aux activités nucléaires civiles.

L'Algérie est, de longue date, l'un des Etats ayant ratifié le Traité sur la Non prolifération des armes nucléaires.

Elle a également adhéré graduellement à l'ensemble des Conventions élaborées par les Nations unies sur le nucléaire.

Le projet de loi relative aux activités nucléaires couronnera donc cette démarche et balisera le terrain pour une meilleure mise en valeur de l'énergie nucléaire dans divers domaines de la recherche scientifique, notamment médicale.

A cette fin, le texte offre un ancrage juridique à plusieurs

aspects liés aux activités nucléaires pacifiques, notamment (i) la réglementation des règles et prescriptions liées à l'utilisation des matières nucléaires et des sources de rayonnement ionisants, ainsi qu'à la gestion des déchets radioactifs, (ii) la définition de sureté nucléaire et de radioprotection, (iii) la mise en œuvre des garanties de non prolifération nucléaire en application des obligations internationales en la matière, (iv) la transposition dans la loi nationale des dispositions des traités et conventions pertinents ratifiés par notre pays, (v) et la définition des sanctions pénales applicables aux infractions à la législation sur les activités nucléaires pacifiques.

La mise en œuvre du projet de loi sera assurée par un ensemble d'organes et de conseils, avec au premier chef, une Autorité nationale de sureté et de sécurité nucléaires...

Le Conseil des ministres a, par la suite, examiné et adopté un projet de loi amendement la législation en vigueur relative à l'activité de médecine vétérinaire et à la protection animale.

Cet amendement est destiné à offrir une meilleure assise à l'encadrement de la profession de médecins vétérinaires qui totalise déjà 20.000 intervenants dont 3.000 sont des fonctionnaires exerçant au niveau d'organes publics de contrôle.

A ce titre, le projet de loi énonce l'ancrage légal pour la création d'un Ordre National des vétérinaires, en même temps qu'il définit ses missions, son organisation étant renvoyée au domaine réglementaire.

Dans le même temps, le texte subordonne à l'avenir, la délivrance de l'autorisation administrative d'exercice de la médecine vétérinaire et de la chirurgie des animaux, à une inscription préalable au tableau de l'Ordre National de cette profession.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a examiné et adopté un projet de loi portant amendement de la Loi

fixant les règles générales relatives à l'aviation civile.

Cet amendement instituera une Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Il s'agit là d'une recommandation de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui invite les Etats membres à se doter d'une instance autonome pour la gestion de la sureté et de la sécurité de l'aviation civile.

L'avènement d'une Agence Nationale de l'Aviation Civile permettra aussi à notre pays de renforcer les capacités humaines et les ressources financières qui seront dévolues à la gestion de la sureté et de la sécurité de l'aviation civile, mission actuellement prise en charge par une direction du Ministère chargé des transports.

Enfin, le projet de texte introduit le métier d'évacuation sanitaire dans la nomenclature des activités de l'aviation civile autorisées dans notre pays.

Poursuivant ses travaux, le Conseil des ministres a examiné et adopté une série de décrets présidentiels validant des contrats ou avenants à des contrats relatifs à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Ces textes concernent une série de gisements en exploration ou en exploitation par la SONATRACH avec ses partenaires étrangers qui sont respectivement, TOTAL, ENI, EQUINOR (ex-STATOIL), et PERTAMINA.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a également validé, conformément à la loi, deux opérations de déclassement de terres agricoles, liées à la réalisation d'un important investissement d'exploitation et de transformation de phosphates à l'Est du pays, dans le cadre d'un partenariat algéro-chinois.

Le premier déclassement concerne 496 hectares de terres agricoles de faible rendement, répartis à travers les wilayas d'El Tarf, Guelma, Souk Ahras et Tébessa, pour le dédoublement et la modernisation sur 394 kilomètres, de la voie ferrée minière, allant du gisement phosphatier dans la wilaya de Tébessa au port de Annaba.

Le second déclassement concerne 4,5 hectares de terres agricoles inexploitées et constituées de maquis, dans la commune de FILFILA (wilaya de Skikda).

Cette assiette foncière accueillera une station de dessalement d'eau de mer, d'une capacité de 70.000 mètres cubes jour, destinée notamment à deux unités de production d'engrais dans la zone de HADJR SOUD (wilaya de Skikda).

Le Conseil des Ministres a achevé l'examen de son ordre du jour par l'adoption de décisions individuelles relatives à des emplois supérieurs civils.

Enfin, le président Abdelaziz Bouteflika a saisi cette occasion pour adresser au peuple algérien ses meilleurs vœux de santé, de bonheur, de progrès et de sérénité pour l'année 2019».

PRÉSIDENTENCE

Le Président Bouteflika signe la loi de finances 2019 et préside une réunion du Conseil des ministres

Plusieurs projets de loi et décrets présidentiels ont été adoptés jeudi par le Conseil des ministres qui s'est réuni sous la présidence du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Il s'agit de projets de loi relatifs aux activités spatiales, aux activités nucléaires civiles, à l'aviation civile, un autre projet complétant la loi de 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, ainsi qu'un projet de loi amendement la législation en vigueur relative à l'activité de médecine vétérinaire ont été examinés et adoptés lors de ce Conseil des ministres, le dernier de l'année 2018.

Le Conseil des ministres a entamé, en effet, ses travaux par l'examen et l'approbation du projet de loi relatif aux activités spatiales, un domaine qui «revêt une importance stratégique» pour l'Algérie, avant d'examiner et d'adopter un autre projet de loi complétant la loi de 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Ce texte a été élaboré pour mettre la législation en concordance avec la Constitution révisée en 2016, qui a codifié et enrichie les missions de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption. Le Conseil des ministres a également examiné et adopté un projet de loi relative aux activités nucléaires civiles.

L'Algérie est, de longue date, l'un des Etats ayant ratifié le Traité sur la Non prolifération des armes nucléaires.

Elle a également adhéré graduellement à l'ensemble des Conventions élaborées par les Nations unies sur le nucléaire.

Le Conseil des ministres a, par la suite, examiné et adopté un projet de loi amendement la législation en vigueur relative à l'activité de médecine vétérinaire et à la protection animale.

Un amendement destiné à offrir une meilleure assise à l'encadrement de la profession de médecins vétérinaires

qui totalise déjà 20.000 intervenants dont 3.000 sont des fonctionnaires exerçant au niveau d'organes publics de contrôle. A ce titre, le projet de loi énonce l'ancrage légal pour la création d'un Ordre national des vétérinaires. Par ailleurs, le Conseil des ministres a examiné et adopté un projet de loi portant amendement de la loi fixant les règles générales relatives à l'aviation civile.

Cet amendement a pour objectif d'instituer une Agence nationale de l'aviation civile conformément aux recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui a invité les Etats membres à se doter d'une instance autonome pour la gestion de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile.

Poursuivant ses travaux, le Conseil des ministres a examiné et adopté une série de décrets présidentiels validant des contrats ou avenants à des contrats relatifs à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. Ces textes concernent une série de gisements en exploration ou en exploitation par la Sonatrach avec ses partenaires étrangers qui sont respectivement, Total, Eni, Equinor (ex-Statoil), et Pertamina.

Le Conseil des ministres a également validé, conformément à la loi, deux opérations de déclassement de terres agricoles, liées à la réalisation d'un important investissement d'exploitation et de transformation de phosphates à l'Est du pays, dans le cadre d'un partenariat algéro-chinois.

Le Conseil des ministres a adopté, en outre, de décisions individuelles relatives à des emplois supérieurs civils. Auparavant, le président de la République avait pré-



sidé la cérémonie de signature de la loi de finances 2019 et une réunion du Conseil des ministres, consacrée à l'adoption de plusieurs projets de loi et décrets présidentiels.

Le chef de l'Etat a apposé sa signature sur le texte portant loi de finances 2019 au siège de la présidence de la République, en présence de hauts responsables de l'Etat et de membres du gouvernement.

Enfin, le président Abdelaziz Bouteflika a saisi cette occasion pour adresser au peuple algérien ses meilleurs vœux de santé, de bonheur, de progrès et de sérénité pour l'année 2019.

Recettes budgétaires prévues par la Loi de finances 2019

La Loi de finances 2019, signée jeudi par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, prévoit des recettes budgétaires de 6.507,9 milliards DA (contre 6.496,58 milliards DA en 2018), composées de 3.793,43 milliards DA de ressources ordinaires (contre 3.688,68 milliards DA en 2018) et de 2.714,47 milliards DA de fiscalité pétrolière (contre 2.807,91 milliards DA en 2018).

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de la loi de finances 2018.

1- RESSOURCES ORDINAIRES : 1.1.

Recettes fiscales:

-Produit de contributions directes: 1.453,91 milliards DA (contre 1.352,71 milliards DA).
-Produits de l'enregistrement et du timbre: 108,54 milliards DA (contre 131,63 milliards DA).

-Produits des impôts divers sur les affaires: 1.120,08 milliards DA (contre 1.091,91 milliards DA).

-Produits des contributions indirectes: 10 milliards DA (contre 10 milliards DA).

-Produits des douanes: 348,87 milliards DA (contre 397,4 milliards DA).

-SOUS-TOTAL: 3.041,42 milliards DA (contre 2.983,7 milliards DA).

1.2. Recettes ordinaires:

-Produits et revenus des domaines: 29 milliards DA (contre 27 milliards DA)

-Produits divers du budget: 123 milliards DA (contre 78 milliards DA)

-Recettes d'ordre: 20 millions DA (contre 20 millions DA)

-SOUS-TOTAL: 152 milliards DA (contre 105,02 milliards DA) 1.3.

Autres recettes: 600 milliards DA (contre 600 milliards DA)

-TOTAL des ressources ordinaires: 3.793,44 milliards DA (contre 3.688,68 milliards DA).

2- FISCALITE PETROLIERE: 2.714,47 milliards DA (contre 2.807,91 milliards DA)

TOTAL GENERAL: 6.507,9 milliards DA (contre 6.496,58 milliards DA).

LOI DE FINANCES 2019: Un cadrage prudent, maintien de la politique sociale de l'Etat

La loi de finances 2019, signée jeudi par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a été élaborée sur la base d'un cadrage macroéconomique prudent tout en étant adossé à des dépenses budgétaires en légère baisse mais avec le maintien de la politique sociale de l'Etat.

Le cadrage macroéconomique retenu pour l'exercice 2019 table sur un prix de pétrole à 50 dollars le baril, un taux de croissance de 2,6% et un taux d'inflation de 4,5%.

Sur le plan budgétaire, la loi prévoit des recettes de 6.508 milliards DA (mds DA), en légère hausse par rapport à celles de 2018, dont 2.714 mds DA de fiscalité pétrolière.

Quant aux dépenses budgétaires, elles s'élèveront à 8.557 mds DA, en légère baisse par rapport à celles de 2018.

Concernant le Budget de Fonctionnement, il est estimé à 4.954 mds DA avec une légère hausse découlant de la situation sécuritaire aux frontières ainsi que du relèvement des transferts sociaux.

C'est ainsi qu'une enveloppe budgétaire de 1.763 milliards de DA sera allouée aux transferts sociaux durant l'exercice 2019 (contre 1.760 milliards de DA en 2018), soit près de 21% de la totalité du budget de l'Etat de l'année 2019.

Les crédits budgétisés pour les transferts sociaux couvriront notamment plus de 445 mds DA destinés au soutien aux familles, tandis que près de 290 mds DA seront attribués aux retraites, et auxquels s'ajoutera une dotation d'appui de 500 mds DA à la Caisse Nationale des Retraites (CNR). Ces transferts sociaux comportent également près de 336 mds DA pour la politique publique de santé et plus de 350 mds DA pour la politique publique de l'habitat auxquels s'ajouteront près de 300 mds DA mobilisés pour ce secteur par le Fonds National d'Investissement (FNI). Pour le Budget d'Equiperment, il est ventilé entre 3.602 mds DA de crédits de paiements et 2.600 milliards DA d'autorisations de programme destinées à de nouveaux projets ou à des réévaluations.

Selon les concepteurs de cette loi, la légère baisse nominale du Budget d'Equiperment ne correspond pas à un recul de la politique publique d'investissement, mais elle découle notamment d'une baisse

de près de 300 mds DA des crédits consacrés l'année dernière à l'assainissement des créances détenues sur l'Etat.

Par ailleurs, la consistance du Budget d'Equiperment pour 2019 confirme la poursuite de l'engagement de l'Etat en faveur du développement économique et social avec notamment des dotations de 625 mds DA pour l'appui au développement humain, près de 1.000 mds DA de soutien multiforme au développement économique et 100 mds DA de concours au développement local.

Le solde global du Trésor pour l'exercice 2019 affichera un déficit de près de 2.200 mds DA.

Des mesures favorables au secteur industriel et delutte contre la fraude fiscale

Dans son volet législatif, la LF 2019 prévoit des mesures destinées notamment à améliorer la gestion des finances publiques ainsi qu'à renforcer la lutte contre la fraude, ainsi que des mesures encourageant le secteur industriel.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale de sociétés, le texte introduit un dispositif anti-abus qui permettra de limiter de la déduction de certaines charges (financières ou autres) effectuées par les sociétés soumises à l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS).

Il s'agit de la limitation des frais d'assistance technique et financière, de la limitation de la déduction des intérêts financiers servis aux associés ou entre entreprises apparentées.

Parmi les mesures phares contenues dans cette loi figure aussi l'encouragement de la fabrication locale d'intrants dans l'industrie des énergies renouvelables, afin d'encourager l'intégration nationale.

La mesure en question révisé les taux des droits de douane et de la TVA pour juguler l'importation des composants intermédiaires (le module photovoltaïque) et le produit fini (le générateur photovoltaïque). Concernant le développement local, la loi opte pour le renforcement du système de solidarité inter-collectivités locales pour réduire les inégalités entre les collectivités locales et assurer ainsi l'équilibre des budgets de celles défavorisées. La concrétisation de cette solidarité financière intercommunale consiste à

permettre aux collectivités locales, qui ont des excédents de recettes par rapport à leurs besoins, d'octroyer des subventions au profit des collectivités locales ayant des difficultés financières.

Pour ce qui est du secteur de l'industrie, la loi exige des entreprises de production de biens de communiquer les données relatives à leur production physique et aux intrants utilisés, et d'établir un rapport semestriel sur leurs activités, adressé aux directions de wilaya chargées de l'industrie. Selon les auteurs de ce texte, cela s'inscrit dans le cadre des efforts du ministère de l'Industrie et des mines de réaliser une base de données fiable sur la production du secteur industriel national, sachant qu'actuellement, aucune base de données fiable n'est disponible, ce qui entrave la mise en place d'une stratégie industrielle de l'Etat. Concernant le logement, la loi instaure deux mesures: la première autorise le Trésor à prendre en charge la bonification à 100% du taux d'intérêt des prêts accordés par les banques publiques dans le cadre de la réalisation de la 5ème tranche de 90.000 logements AADL. Quant à la seconde mesure, elle concerne le logement locatif promotionnel (LLP) qui bénéficie, au titre du projet de loi de finances 2019, de l'aide de l'Etat notamment les abattements sur la cession de terrain et les bonifications dans le cadre des crédits accordés par les banques aux promoteurs immobiliers en charge de la réalisation des programmes publics des logements.

Par ailleurs, la LF 2019 institue l'exonération des compagnies de transport aérien de passagers et de fret de droit algérien, ainsi que leurs filiales exerçant les activités liées au transport aériens, des droits et taxes exigibles lors de l'achat et de la réparation à l'étranger de moteurs, d'équipements et de pièces de rechange ainsi que les équipements au sol nécessaires au traitement de ces aéronefs durant l'exploitation. D'autre part, elle autorise le Fonds national d'investissement (FNI) à accorder des prêts à long terme (jusqu'à 40 ans) à taux bonifiés à la Caisse nationale des retraites (CNR) afin de renforcer les capacités de cette caisse pour la liquidation de retraites.

CONSEIL DES MINISTRES:

Adoption d'un projet de loi relative aux activités nucléaires civiles

Le Conseil des ministres a adopté jeudi un projet de loi relative aux activités nucléaires civiles pour «une meilleure mise en valeur de l'énergie nucléaire dans la recherche scientifique» tout en offrant les garanties de non prolifération nucléaire.

Le nouveau texte «couronnera» la démarche de l'Algérie qui a déjà ratifié le TNP (traité de non-prolifération) des armes nucléaires et a également adhéré graduellement à l'ensemble des conventions élaborées par les Nations unies sur le nucléaire, selon un communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil des ministres présidé jeudi par le Président Bouteflika.

Ce projet de loi «balisera le terrain pour une meilleure mise en valeur de l'énergie nucléaire dans divers domaines de la recherche scientifique, notamment médicale», a ajouté la même source.

A ce titre, le texte offre «un ancrage juridique» à plusieurs aspects liés aux activités nucléaires pacifiques, notamment la réglementation des différentes activités liées à l'utilisation des matières nucléaires et des sources de rayonnement ionisants, ainsi qu'à la gestion des déchets radioactifs. Le projet de loi offre également l'«ancrage juridique» à la mise en œuvre des garanties de non prolifération nucléaire en application des obligations découlant des obligations internationales de l'Algérie en la matière, ainsi qu'à la transposition dans la loi nationale des dispositions des traités et conventions pertinents ratifiés par l'Algérie. Le texte adopté ce jeudi permet, en outre, la définition des sanctions pénales applicables aux infractions à la législation sur les activités nucléaires pacifiques. Selon le même document, la mise en œuvre du projet de loi sera assurée par un ensemble d'organes et de conseils «avec au premier chef, une autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaires». L'Algérie avait signé, en février dernier



à Vienne, le Protocole additionnel au TNP qui constitue le principal outil international de contrôle du nucléaire, confirmant «son engagement en faveur du régime international de désarmement et de la non-prolifération nucléaires». L'Algérie a adhéré au TNP en 1994, et a signé en 1997 avec l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA), l'Accord de garanties généralisées et d'autres instruments internationaux tels que la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, la Convention sur la sûreté nucléaire, et, plus récemment, en septembre 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

L'Algérie avait joué un rôle de premier plan pour la conclusion de ce traité. L'Algérie participe, en effet, activement aux différents fora et organismes internationaux en charge de désarmement et de la non-prolifération nucléaire à travers notamment sa pré-

sidence en 2000 et en 2015, de la Conférence d'examen du TNP qui se tient tous les cinq ans, à la tête du Secrétariat exécutif de la Commission africaine à l'Énergie nucléaires, née du Traité de Pelindaba qui a fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires ou encore, au sein du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA où elle a siégé pas moins de 11 fois depuis son adhésion à l'AIEA en 1963.

L'Algérie a toujours plaidé pour «une consécration effective du droit inaliénable des pays en développement à l'utilisation de l'énergie, de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques», et a souligné, à plusieurs reprises, le rôle important de l'AIEA pour y parvenir, notamment dans les domaines prioritaires de la santé, tout particulièrement la lutte contre le cancer, et de l'agriculture pour l'amélioration de la productivité agricole.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION: Vers la création d'un pôle pénal financier à compétence nationale

Un pôle pénal financier à compétence nationale chargé des affaires financières complexes sera créé en Algérie dans le cadre du projet de loi, adopté jeudi en Conseil des ministres, qui complète la loi de 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption. Le projet de loi, qui prévoit ce pôle financier qui sera rattaché au tribunal d'Alger - Sidi M'Hamed, permettra ainsi de «mettre la législation en concordance avec la Constitution révisée en 2016», tout en codifiant les missions de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), précise un communiqué rendu public à l'issue de la réunion du Conseil des ministres. Ce projet de loi «explícite et conforte les missions et attributions de cet organe», et «prend également en charge les recommandations faites par l'instance spécialisée des Nations Unies» à la suite de l'évaluation qualifiée de «positive» de la politique algérienne de prévention et de lutte contre la corruption.

Il porte, également, sur «la protection légale des dénonciateurs de faits de corruption y compris au niveau de leur environnement professionnel».

Ce «moyen supplémentaire de lutte contre la corruption sera mis en œuvre en même temps que les cadres gestionnaires demeureront protégés par les dispositions du Code de procédure pénal qui subordonne l'ouverture de toute information judiciaire au dépôt d'une plainte par les organes sociaux de l'entreprise ou de l'administration ayant subi le dommage».

Le texte prévoit, en outre, «la création d'une Agence nationale de gestion des avoirs issus des infractions de corruption. Ce mécanisme permettra la conservation des avoirs liés aux affaires de corruption qui sont placés sous séquestre judiciaire en attendant le jugement ou qui sont saisis par décision de justice».

Le Président Bouteflika appelle tous les acteurs de la société à concourir à lutter contre la corruption

Intervenant à l'issue de l'adoption de ce projet de loi, le Président Bouteflika a invité «tous les acteurs de la société à concourir à la politique de prévention de la corruption en rapportant ces faits lorsqu'ils sont établis, de sorte à permettre à la justice d'intervenir avec les moyens efficaces mis à sa disposition, pour appliquer la loi qui réprime sévèrement ce fléau», souligne le communiqué. Le Président Bouteflika a salué «ce renforcement de la législation de prévention et de lutte contre la corruption, un fléau universel qui n'épargne pas notre pays» et note «avec satisfaction que la revue consacrée par les instances compétentes des Nations Unies à la politique algérienne de lutte contre la corruption a débouché sur le constat que notre pays se situe parmi les Etats les plus engagés dans ce domaine».

L'ONPLC, rappelle-t-on a initié depuis 2016 un programme national de sensibilisation et de formation contre la corruption qui a profité à 4.400 agents des administrations publiques et du secteur économique aussi bien public que privé, ainsi que des corps de la sécurité et des représentants du mouvement associatif. Depuis début 2017, l'organe s'est attelé à dispenser cette formation dans les régions intérieures du pays, et dont ont bénéficié 700 agents publics au niveau de 10 wilayas. Soulignant «l'intérêt particulier» qu'accorde l'ONPLC pour le volet coopération et coordination avec les différentes institutions administratives, le président de cet office Mohamed Shaïbi, avait fait état, récemment de la mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer «une cartographie des dangers de corruption» dans le secteur des finances. Cette cartographie devrait inclure dans une première phase les secteurs de l'Habitat, la Santé et le Commerce, avant de s'élargir aux autres secteurs, avait-il affirmé, ajoutant dans le même cadre, qu'un atelier avait été ouvert en vue de l'élaboration d'un projet stratégique national de prévention contre la corruption qui sera déposé auprès des autorités spécialisées dès son parachèvement.

Dans le même sillage, le président de l'ONPLC a annoncé que ses services avaient reçu 54.000 déclarations de patrimoine d'élus locaux et près de 6.000 déclarations émanant de hauts fonctionnaires de l'Etat, ajoutant que son instance devrait recevoir près de 100.000 déclarations d'agents publics occupant des postes corruptibles, à partir de début 2019.

Le même responsable avait dénoncé, dans ce cadre, la non-coopération de certains fonctionnaires, obligés par loi de déclarer leur patrimoine, estimant qu'ils «ignorent la mission et prérogatives de l'organe en le considérant un simple appareil administratif». L'ONPLC est un appareil constitutionnel décrit par la Constitution de 2016 comme étant «une autorité administrative indépendante placée auprès du président de la République». Cette autorité garantit à l'ensemble de ses membres la protection contre toute forme de pression ou d'intimidation, de menaces, outrages, injures ou attaques dont ils peuvent être l'objet à l'occasion de leur mission. Elle est chargée, notamment, de «proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption, consacrant les principes de l'Etat de droit et reflétant l'intégrité, la transparence ainsi que la responsabilité dans la gestion des biens et des deniers publics». Cette instance adresse, également, au président de la République un rapport annuel d'évaluation de ses activités liées à la prévention et à la lutte contre la corruption.

APS

Adoption de plusieurs contrats d'exploration des hydrocarbures

Le Conseil des ministres, a adopté jeudi plusieurs décrets présidentiels validant des contrats ou avenants à des contrats relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures.

Ces textes concernent des gisements en exploration ou en exploitation par le Groupe national des hydrocarbures Sonatrach avec ses partenaires étrangers qui sont les Groupes, respectivement, français Total, italien ENI, norvégien Equinor (ex.

Statoil) et indonésien Pertamina. Pour rappel,

avec le groupe Total, la Sonatrach a signé, au cours de l'année 2018, un ensemble d'accords portant notamment sur l'exploration du potentiel pétrolier en offshore pour la partie occidentale du bassin (Zone d'intérêt Ouest) sur une superficie 9,336 km2.

De même, Sonatrach et Total ont signé deux accords dans l'amont pétrolier.

Pour ce qui est du partenariat qui lie Sonatrach et ENI, ils ont signé des avenants aux contrats d'exploration de cession de 49 %

des intérêts de Sonatrach sur les trois périmètres de recherches Zemlet Elarbi, SIF Fatima et Orhoud II au profit du groupe ENI.

Avec le groupe norvégien Equinor, Sonatrach avait signé en décembre 2017 un avenant au contrat gazier d'In Amenas pour un montant de plus 500 millions de dollars afin d'accroître les réserves du périmètre d'In Amenas, et ce, en partenariat avec le Groupe britannique British Petroleum (BP).

Quant à la société Pertamina, elle est présente

en Algérie en partenariat avec Sonatrach depuis 2014 et a participé à plusieurs opérations pétrolières notamment sur les gisements de Menzel Ledjmet Nord (MNL) et El Merk (Illizi) et Ourhoud (Ouargla) Aussi, un contrat d'ingénierie et de construction a été signé en juin dernier entre l'Association Sonatrach - Pertamina Algérie-Talisman et la société italienne Bonatti pour augmenter les capacités de réinjection de gaz au niveau du champ pétrolier de Menzel Ledjmet.

Le domaine des activités spatiales relève du monopole de l'Etat

Le domaine des activités spatiales revêt une importance stratégique et relève du monopole exclusif de l'Etat, indique le communiqué du Conseil des ministres, réuni jeudi à Alger.

Le projet de loi adopté, dispose notamment que les activités spatiales «sont du monopole exclusif de l'Etat» et institue également «l'obligation d'immatriculer les objets spatiaux lancés par notre pays», précise un communiqué rendu public à l'issue de la réunion du Conseil des ministres.

Le texte édicte aussi «la responsabilité de l'Etat en cas de dommage découlant des activités spatiales, ainsi que les mesures à prendre en cas de retombée d'objet spatiaux sur le sol nationaux», affirmant que le domaine

de l'espace revêt «une importance stratégique» pour le pays. L'Algérie est signataire de trois traités internationaux imposant des obligations aux Etats par rapport à l'exploration de ce domaine et est désormais «un acteur dans l'espace, avec la création de l'Agence spatiale algérienne (ASAL) ainsi que le lancement de trois satellites d'observation et de communications», note la même source, expliquant que «c'est à ce titre que notre pays entend se doter d'une législation relative aux activités spatiales». Pour rappel, la mise en place en 2002 de l'ASAL a boosté ce domaine avec le lancement, dans le cadre du programme spatial national 2006-2020, de plusieurs satellites, dont Alcomsat-1,

dédié aux télécommunications, mis en orbite en décembre 2017. L'Algérie compte aussi poursuivre son programme spatial à travers l'élaboration d'études pour la réalisation d'autres satellites de dernière génération dans le cadre d'un nouveau programme spatial national 2020-2040.

Le processus de maîtrise et de développement des outils spatiaux, notamment des algorithmes de traitement d'images et de positionnement permet ainsi à l'Algérie de poursuivre son programme spatial national à l'horizon 2040, et qui prévoit le lancement de plusieurs autres satellites de dernière génération, dont Alcomsat-2 qui sera réalisé exclusivement par des compétences algériennes.

Répartition du budget d'équipement

La Loi de finances 2019, signée jeudi par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, prévoit un budget d'équipement comprenant 2.601,66 milliards DA pour les Autorisations de programmes et 3.602,68 milliards DA pour les Crédits de paiements.

Voici la répartition du budget par secteur des Autorisations de programmes (les chiffres entre parenthèses sont ceux des Crédits de paiements) :

- Industrie: 1,33 milliard DA (61,24 milliards DA)
- Agriculture et hydraulique: 160,78 milliards DA (235,6 milliards DA)
- Soutien aux services productifs: 55,8 milliards DA (72,75 milliards DA)
- Infrastructures économiques et administratives: 485,5 milliards DA (635,78 milliards DA)
- Education-Formation: 127,8 milliards DA (162,9 milliards DA)
- Infrastructures socio-culturelles: 70,67 milliards DA (146,5 milliards DA)
- Soutien à l'accès à l'habitat: 99,7 milliards DA (423,43 milliards DA)
- Divers: 800 milliards DA (600 milliards DA)
- Plans communaux de développement: 100 milliards DA (100 milliards DA)
- SOUS-TOTAL investissements: 1.901,57 milliards DA (2.438,25 milliards DA)
- Soutien à l'activité économique: Comptes d'affectation spéciaux et bonification du taux d'intérêt (crédit de paiement de 672 milliards DA)
- Provision pour dépenses imprévues: 700,1 milliards DA (362,47 milliards DA)
- Règlement des créances détenues sur l'Etat: (crédit de paiement de 100 milliards DA)
- Recapitalisation des banques: (crédit de paiement de 30 milliards DA)
- SOUS-TOTAL opérations en capital: 700,1 milliards DA (1.164,42 milliards DA)
- TOTAL Budget d'Equipement: 2.601,66 milliards DA (3.602,68 milliards DA).

Répartition du budget de fonctionnement

La Loi de finances 2019, signée jeudi par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, prévoit des dépenses de fonctionnement de 4.954,47 milliards DA (contre 4.584,46 milliards DA en 2018).

Voici la répartition de ce budget par département ministériel (les chiffres entre parenthèses sont ceux de la Loi de finances 2018).

- Unité: milliards DA:
- Présidence de la République: 8,22 (7,86)
 - Services du Premier ministre: 4,49 (4,45)
 - Défense nationale: 1,230 (1,118,3)
 - Intérieur et Collectivités locales: 418,4 (425,57)
 - Affaires étrangères: 38,06 (35,21)
 - Justice: 75,86 (74,54)
 - Finances: 86,98 (86,82)
 - Energie: 50,8 (50,8)
 - Industrie et Mines: 4,72 (4,61)
 - Agriculture, dev. rural et pêche: 235,29 (211,81)
 - Moudjahidine: 224,96 (225,17)
 - Affaires religieuses et Wakfs: 25,28 (25,24)
 - Commerce: 18,38 (19,98)
 - Ressources en eau: 14,14 (14,01)
 - Environnement et énergies renouvelables : 2,13 (2,13)
 - Travaux publics et transports: 49,96 (25,98)
 - Habitat, urbanisme et ville: 16,28 (16,62)
 - Education nationale: 709,55 (709,55)
 - Enseignement sup. et recherche sc. : 317,33 (313,33)
 - Formation et Ens. Professionnel: 47,84 (46,84)
 - Travail, emploi et séc. sociale: 153,7 (154,01)
 - Tourisme-artisanat: 3,2 (3,15)
 - Culture: 15,28 (15,27)
 - Solidarité nationale: 67,38 (67,38)
 - Relations avec le Parlement: 0,23 (0,23)
 - Santé, population et réforme hospitalière: 398,97 (392,16)
 - Jeunesse et sports: 35,46 (35,23)
 - Communication: 21 (20,7)
 - Poste et TIC: 2,31 (2,34)
 - Sous/Total: 4.276,3 (4.109,48)
 - Charges communes: 678,18 (474,98)
 - TOTAL: 4.954,47 (4.584,46).

Plusieurs projets de loi adoptés par le Conseil des ministres

Plusieurs projets de loi et décrets présidentiels ont été adoptés jeudi par le Conseil des ministres qui s'est réuni sous la présidence du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Il s'agit notamment du projet de loi complétant la loi de 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, un projet de loi relatif aux activités spatiales, un domaine qui revêt une « importance stratégique » pour l'Algérie, et un autre projet de loi relatif aux activités nucléaires civiles, indique un communiqué rendu public à l'issue de la réunion du Conseil des ministres.

D'autre part, le Conseil des ministres a examiné et adopté un projet de loi portant amendement de la loi fixant les règles générales relatives à l'aviation civile, avec pour objectif d'instituer une Agence nationale de l'aviation civile conformément aux recommandations de l'Organisation



de l'aviation civile internationale qui a invité les Etats membres à se doter d'une instance autonome pour la gestion de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile. Le Conseil des ministres a, par la suite, examiné et adopté un projet de loi amendement la législation en vigueur relative

à l'activité de médecine vétérinaire et à la protection animale, qui énonce l'ancrage légal pour la création d'un Ordre national des vétérinaires.

Le Conseil des ministres a également validé, conformément à la loi, deux opérations de déclassement de terres agricoles, liées à la réalisation d'un important investissement d'exploitation et de transformation de phosphates dans l'Est du pays, dans le cadre d'un partenariat algéro-chinois.

Par ailleurs, une série de décrets présidentiels validant des contrats ou avenants à des contrats relatifs à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures ont été adoptés par le Conseil des ministres.

PROJET DE PHOSPHATE DE TEBESSA: Déclassement de terres agricoles

Le Conseil des ministres, a validé jeudi deux opérations de déclassement de terres agricoles liées à la réalisation d'un investissement d'exploitation et de transformation de phosphates dans l'est du pays, dans le cadre d'un partenariat algéro-chinois.

Le premier déclassement concerne 496 hectares de terres agricoles de faible rendement, répartis à travers la wilaya d'El Tarf, Guelma, Souk Ahras et Tébessa, pour le doublement et la modernisation, sur 394 kilomètres, de la voie ferrée minière allant du gisement phosphatier dans la wilaya de Tébessa au port de Annaba, précise le communiqué du Conseil des ministres. Le second déclassement concerne 4,5 hectares de terres agricoles inexploitées et consti-

tuées de maquis, situées dans la commune de Filfila (wilaya de Skikda). Cette assiette foncière accueillera une station de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 70.000 m3/jour, destinée notamment à deux unités de production d'engrais dans la zone de Hadjar Soud (wilaya de Skikda).

Pour rappel, un accord de partenariat a été signé en novembre dernier entre l'Algérie et la Chine pour la concrétisation du projet intégré de transformation du phosphate, inaugurant ainsi une nouvelle ère pour l'industrie nationale et confortant la stratégie économique hors hydrocarbures. Cet accord de partenariat a été signé entre les groupes Sonatrach et Asmidal-Manal, pour la partie algérienne, et des groupes chinois

dirigés par la Société Citic. Ce projet intégré d'exploitation et de transformation du phosphate et du gaz naturel, dont la partie algérienne détient 51% contre 49% pour la partie chinoise, est réparti entre le gisement de Bled El-Hadba (Tébessa) sur 2.045 hectares, la plateforme de Oued Kebrit (Souk Ahras) sur 1.484 ha, Hadjar Essoud (Skikda) sur 149 ha, et le port de Annaba sur 42 ha. Mobilisant un volume d'investissement de six (6) milliards de dollars, le complexe de phosphate dont la mise en exploitation est prévu en 2022, créera 3.000 postes de travail directs alors que ses chantiers de réalisation à travers les quatre wilayas assureront 14.000 postes d'emploi.

Il garantira des revenus en devises à hauteur de 1,9 milliard de dollars/an.

Augmentation du capital minimum des banques et établissements financiers (JO)

Le capital minimum requis des banques et des établissements financiers a été revu à la hausse, selon un règlement de la Banque d'Algérie publié au Journal officiel no 73. Adopté par le Conseil de la monnaie et du crédit le 4 novembre dernier, ce règlement a pour objet de fixer le capital minimum que doivent libérer, à leur constitution, les banques et établissements financiers exerçant en Algérie. Ainsi, les banques et établissements financiers, constitués sous forme de sociétés par actions de droit algérien, doivent disposer, à leur constitution, d'un capital libéré en totalité et en numéraire, au moins, égal à 20 milliards de dinars pour les banques et de 6,5 milliards de dinars pour les établissements financiers. Ces nouvelles dispositions abrogent le règlement du 23 décembre 2008 qui fixe le capital minimum des banques et établissements financiers à 10 milliards de dinars pour les banques et de 3,5 milliards de dinars pour les établissements financiers. Les banques et les établissements financiers dont le siège social est à l'étranger sont tenus d'affecter à leurs succursales, autorisées par le conseil de la monnaie et du crédit pour effectuer des opérations de banque en Algérie, une dotation, au moins, égale au capital minimum exigé pour la constitution des banques et les établissements financiers de droit algérien relevant de la même catégorie, pour laquelle la succursale a été autorisée. Toutefois, les banques et les établissements financiers en activité sont tenus de se conformer aux dispositions de ce nouveau règlement, au plus tard, le 31 décembre 2020. Ils doivent disposer, le 31 décembre 2019, au plus tard, d'un capital libéré en numéraire, au moins, égal à 15 milliards de dinars pour les banques et 5 milliards de dinars pour les établissements financiers.

A la fin 2020, les banques et les établissements financiers qui ne se seront pas conformés aux prescriptions du règlement de la Banque centrale se verront retirer l'agrément, selon le même texte.

AVIATION-SÉCURITÉ: Création d'une agence de l'aviation civile autonome

Une agence nationale de l'aviation civile destinée à assurer la gestion de la sûreté et de la sécurité civile sera mise en place, a indiqué jeudi un communiqué du conseil des ministres. Le projet de loi portant amendement de la loi fixant les règles générales relatives à l'aviation civile précise qu'il s'agit là d'une recommandation de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui invite les Etats membres à se doter d'une instance autonome pour la gestion de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile. La mise en place de cette Agence permettra aussi à l'Algérie de renforcer les capacités humaines et les ressources financières qui seront dévolues à la gestion de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile, mission actuellement prise en charge par une direction du ministère chargé des transports, explique-t-on de même source. En outre, le projet de texte introduit le métier d'évacuation sanitaire dans la nomenclature des activités de l'aviation civile autorisées en Algérie.

Adoption d'un projet de loi régissant l'activité de médecine vétérinaire et la protection animale

Le Conseil des ministres a adopté jeudi un projet de loi amendement la législation en vigueur relative à l'activité de médecine vétérinaire et à la protection animale. Cet amendement est destiné à offrir une meilleure assise à l'encadrement de la profession de médecins vétérinaires qui totalise déjà 20.000 intervenants dont 3.000 sont des fonctionnaires exerçant au niveau d'organes publics de contrôle, précise le communiqué du Conseil des ministres présidé jeudi par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika. A ce titre, ce projet de loi énonce l'ancrage légal pour la création d'un Ordre national des vétérinaires tout en définissant ses missions, tandis que son organisation est renvoyée au domaine réglementaire. Le texte subordonne à l'avenir la délivrance de l'autorisation administrative d'exercice de la médecine vétérinaire et de la chirurgie des animaux, à une inscription préalable au tableau de l'Ordre national de cette profession.

ALGÉRIE-JAPON

L'Algérie contribue à la stabilité de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

Le ministre japonais des Affaires étrangères, Taro Kono a assuré jeudi à Alger que l'Algérie «contribue à la stabilité de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient», soulignant que son pays prêtait une «grande attention» à son potentiel économique.



Intervenant au terme de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, M. Kono a affirmé que le Japon accordait une «importance particulière» aux relations avec l'Algérie qui contribue à la stabilité de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, soulignant qu'elle est la 4ème puissance économique en Afrique, à laquelle le Japon prête «une grande attention». M. Kono a ajouté que les deux parties se sont mises d'accord pour «renforcer le dialogue politique à différents niveaux et relever ainsi les relations bilatérales à un niveau supérieur», rappelant que le Japon et l'Algérie ont de «très bonnes relations» traditionnelles depuis l'ouverture du bureau de la représentation du Front de libération nationale (FLN historique) en 1958 à Tokyo et l'établissement des relations officielles diplomatiques en 1962.

Le chef de la diplomatie japonaise a exprimé la volonté de son pays d'élargir davantage l'implantation des entreprises japonaises

en Algérie afin de contribuer à la diversification industrielle, qui est «une grande priorité» pour l'Algérie.

«Nous avons convenu de faire avancer les dossiers dans le domaine des investissements ainsi que celui de la non double imposition entre les deux pays», a-t-il ajouté. Faisant savoir qu'il a été décidé de «tenir un 2ème dialogue l'année prochaine», il a indiqué que les deux parties ont également convenu de renforcer le dialogue et la coopération sur la lutte contre le terrorisme et les mesures contre l'extrémisme violent qui sont «une clé» pour la stabilité de la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Pour M. Kono, au sein de la communauté internationale, l'Algérie est «un acteur important» pour le Japon, espérant une «participation active» de l'Algérie lors du sommet de la conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) au mois d'août prochain à Yokohama. De son côté, M. Messahel a indiqué avoir

passé en revue l'état de la coopération entre les deux pays, ajoutant que «nous avons constaté ensemble qu'on peut encore beaucoup et mieux faire, en raison du potentiel qui existe de part et d'autre».

«Nous avons un certain nombre de projets d'accords qui sont en négociations, mais nous avons convenu durant le premier trimestre de l'année prochaine de lancer le comité mixte économique. Il sera un grand rendez-vous, avec la finalisation des documents qui sont en négociations pour être certainement signés à Tokyo», a-t-il dit, relevant que le lancement de ce comité mixte permettra de «donner de l'élan et de booster la coopération bilatérale». M. Messahel a dit avoir «beaucoup insisté sur la présence des investisseurs japonais en Algérie, eu égard au potentiel économique, aux infrastructures, à la position géographique et stratégique de l'Algérie, mais également sa stabilité et sa sécurité, des facteurs essentiels qui encouragent

davantage la présence des opérateurs japonais en Algérie».

La coopération dans le domaine de la lutte antiterroriste a été également abordée, a noté M. Messahel, soulignant que «nous avons un mécanisme qui existe, mais qui gagnerait à être renforcé». «Nous avons prochainement des rendez-vous pour essayer de faire en sorte que cette relation dans le domaine de la coopération en matière de lutte antiterroriste prenne la place qu'il faut dans la coopération globale de l'Algérie avec le Japon», a-t-il souligné.

Le chef de la diplomatie algérienne a indiqué avoir évoqué la TICAD, relevant que nous «avons au sein de l'UA, nos propres décisions et que les formats avec nos partenaires, comme nous l'avons fait avec l'UE, doivent se faire dans l'esprit et la lettre des orientations de nos chefs d'Etat, qui définissent le caractère ou le format de ces partenariats». La coopération pays arabes-Japon a été, par ailleurs, évoquée, a dit M. Messahel, ajoutant que le Japon s'apprête à réunir l'année prochaine la 2ème session de ce dialogue à laquelle «nous allons prendre part».

D'autres questions ont fait également objet d'un échange de vues, comme la situation en Libye, au Sahel et au Moyen-Orient, ainsi que la concertation entre les deux pays concernant la réforme du système de l'ONU, et particulièrement la réforme du Conseil de sécurité, a souligné M. Messahel, précisant que les Africains comme les Japonais y «tiennent beaucoup».

ALGÉRIE-BURKINA FASO
Installation du groupe parlementaire d'amitié «Algérie-Burkina Faso»

Le groupe parlementaire d'amitié «Algérie-Burkina Faso» a été installé, jeudi à Alger, indique un communiqué de l'Assemblée populaire nationale (APN).

La cérémonie d'installation a été présidée par M. Abdelhamid Si Affif, président de la commission des Affaires étrangères, de la coopération et de la communauté nationale à l'étranger, en présence de l'ambassadeur du Burkina Faso à Alger, Dominique Djindjere et d'un représentant du ministère des Affaires étrangères.

Intervenant à cette occasion, M. Si Affif a salué «la qualité des relations d'amitié qui lient les deux peuples et pays», affirmant «la volonté de l'Algérie d'oeuvrer à leur consolidation et promotion aux plus hauts niveaux».

Il a évoqué également «des défis communs auxquels la région du Sahel fait face», insistant sur la nécessaire conjugaison des efforts des pays de la région pour les relever». D'autre part, le parlementaire a rappelé «les fondements solides sur lesquels repose la politique de l'Algérie, basée sur la non ingérence dans les affaires internes des pays, et ses efforts constants de soutien à ses voisins au sud pour leur permettre de renforcer leurs capacités de lutte contre les différents défis et menaces».

Concernant la migration clandestine, M. Si Affif a souligné «l'attachement de l'Algérie à adopter une approche globale qui tienne compte de tous les aspects, notamment du développement dans le cadre du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine». Evoquant la diplomatie parlementaire, il a indiqué que les deux instances législatives «travaillent à un rythme régulier», à travers la coordination et la concertation, en sus de l'échange de délégations parlementaires et d'expertises», souhaitant que l'installation du groupe parlementaire d'amitié «contribue à renforcer la coopération et à ouvrir de nouvelles perspectives de relations prometteuses et privilégiées».

Le diplomate burkinabé a salué pour sa part «la profondeur des relations unissant les deux pays et peuples», affirmant que le groupe d'amitié parlementaire sera susceptible «d'insuffler une forte dynamique aux relations bilatérales».

ALGÉRIE-UE

PADSEL NOA : les actions à entreprendre à Médéa «finalisées et transmises pour une prise en charge»

La liste des actions à entreprendre à travers les quatre communes pilotes de la wilaya de Médéa, retenues dans le cadre du projet «programme d'appui au développement durable et aux actions sociales du nord-ouest de l'Algérie» (PADSEL NOA) piloté par l'Union européenne, a été «finalisée et transmise pour une prise en charge», a-t-on appris auprès de la direction local de l'action sociale et de la solidarité (DASS). La finalisation de cette liste, comprenant diverses actions à mener au niveau des quatre communes choisies pour bénéficier de ce projet, en l'occurrence Baata, Kef-Lakhdar, Ouled Antar et Ouled Hellal, est «le couronnement de près de deux années de travail d'expertise réalisé, avec le concours d'expert de l'union européenne, qui a permis d'identifier les actions susceptibles de bénéficier

de ce soutien», a indiqué le directeur Mohamed Bahalil. Parmi les principales actions proposées dans le but de corriger les disparités socio-économiques enregistrées au niveau de ces communes et assurer un accompagnement des couches défavorisées, ce responsable cite, la réalisation de forages, l'ouverture et l'aménagement de pistes agricoles, la réalisation également de petits bassins d'eau, de

réseaux d'assainissement ou l'installation de panneaux solaires. Les actions proposées sont ventilées, selon le même responsable, à travers pas moins de 55 villages et hameaux enclavés, répartis entre les communes de Baata, nord-est, Kef-Lakhdra, sud-est, Ouled Antar et Ouled Hellal, sud-ouest de la wilaya, qui ont fait l'objet d'un travail d'expertise approfondi dans le cadre de ce projet, a-t-il signalé.

ALGÉRIE-FRANCE

L'écrivaine Monique Hervo naturalisée algérienne

L'écrivaine française qui avait lutté aux côtés des Algériens pour leur indépendance, Monique Hervo, a été naturalisée algérienne, selon un décret présidentiel publié sur le dernier Journal officiel n.73. Le décret présidentiel signé le 5 décembre indique que Monique Hervo, née en 1929 à Paris, est naturalisée algérienne dans les conditions de l'article 11 de l'ordonnance n. 70-86 du 15 décembre 1970, modifiée et complétée, portant code de la nationalité algérienne. L'écrivaine, avec une équipe du Service civil international, une association qui réunit des objecteurs de conscience, s'était installée au bidonville de la Folie, à Nanterre, en 1959 pour connaître les conditions de vie de milliers d'Algériens. Ayant vécu de nombreuses années dans ce bidonville jusqu'à 1971, elle a été

l'auteure de deux ouvrages à ce sujet: "Bidonvilles: l'enlèvement", avec Marie-Ange Charras, La Découverte, Paris, 1971 et "Chroniques du bidonville: Nanterre en guerre d'Algérie, 1959-1962", éditions du Seuil, Paris, 2001. Le 17 octobre 1961, l'écrivaine engagée pour l'indépendance de l'Algérie a manifesté aux côtés des Algériens qui se sont soulevés, au cours d'une marche pacifique à Paris

et sa banlieue, contre le couvre-feu imposé uniquement à eux, en réclamant l'indépendance de leur pays. Les manifestants algériens avaient fait l'objet d'une sanglante répression de la part de la police parisienne qui a tué, blessé et jeté dans la Seine des milliers d'entre eux. "J'ai été tout de l'indépendance de l'Algérie tout de suite", rappelait-elle souvent Monique Hervo. Après l'indépendance de

l'Algérie, Monique Hervo est restée dans le bidonville de Nanterre pour livrer une autre lutte pour un logement décent en faveur des Algériens de Nanterre, Argenteuil, Gennevilliers et Ivry. Toutes ses archives sont déposées à l'Institut d'histoire du temps présent (Paris) ainsi qu'à la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Nanterre).

ORAN: 600 millions DA pour l'aménagement de la zone industrielle de Hassi Ameur

Un montant de 600 millions DA a été dégagé pour l'aménagement de la zone industrielle de Hassi Ameur, dans la wilaya d'Oran, a-t-on appris du directeur local de l'industrie et des mines. Une entreprise nationale a été retenue pour lancer les travaux d'aménagement dans les prochaines semaines. «La zone est subdivisée en plusieurs parties pour faciliter l'intervention de l'entreprise», a indiqué Khaldoun Abderrahim. Les travaux porteront sur différents réseaux, dont ceux de l'eau potable et de l'assainissement, les routes, l'éclairage et autres, a-t-on précisé. La zone industrielle de Hassi Ameur, s'étendant sur une surface de 319 hectares, abrite plus de 180 unités industrielles activant dans divers domaines à l'instar de l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique, les matériaux de construction, l'aciérie, l'électronique et autres, avec l'existence d'aires de stockage, a ajouté le responsable. La wilaya d'Oran compte 14 zones d'activités implantées dans différentes communes et trois zones industrielles à Hassi Ameur, Es-Sénia et Bethioua comprenant plus de 300 usines activant dans la pétrochimie, l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire, l'aciérie, les matériaux de construction et autres, rappelle-t-on.

AÏN DEFLA: 218 millions de dinars pour la consolidation des projets de développement lancés à El Attaf

Une enveloppe financière s'élevant à 218 millions de dinars viendra consolider les projets de développement lancés à El Attaf (30 km à l'ouest de Aïn Defla), a annoncé jeudi en soirée le wali, Azziz Benyoucef.

L'annonce inhérente à cette rallonge a été faite par le wali au terme de la réunion tenue au siège de la wilaya en vue de s'enquérir du taux d'avancement des projets de développement lancés dans cette commune.

Cette rallonge fait passer le montant total des fonds alloués à la commune (budget de la wilaya, budget communal, Fonds de solidarité) à 1,37 milliards de dinars, a fait savoir le wali, observant que l'enveloppe supplémentaire allouée à cette commune y renforcera la dynamique de développement.

Il a, dans ce cadre, fait état de 8 opérations de développement se rapportant aux secteurs de l'AEP, l'éducation, la jeunesse, l'assainissement ainsi que le raccordement au réseau d'électricité. S'attardant sur l'éducation, il a fait part de sa décision de consolider le transport scolaire de la commune par l'octroi de deux bus, mettant l'accent sur la nécessité de doter l'ensemble des établissements scolaires de cantines. Le directeur des ressources en eau (DRE) qui signalait que la faible cadence d'évolution de certains projets était imputable à l'opposition manifestée par certains particuliers, le chef de l'exécutif a observé que le rôle des membres de l'Assemblée communale consistait justement à discuter avec les citoyens et à les convaincre de la pertinence du bien-fondé des projets lancés. Les membres de l'APC doivent aller sur le terrain et expliquer aux citoyens que les projets qui seront lancés relèvent de l'utilité publique et ne visent qu'à améliorer leurs conditions et leur cadre de vie, a observé le wali. En vue d'assurer une plus grande célérité dans la réalisation de ce programme sur le terrain, le chef de l'exécutif a invité les membres de l'APC à travailler en coordination et à bannir les divergences qu'elles qu'en soit la nature. Il va sans dire qu'en 2019, d'autres opérations viendront s'ajouter aux montants déjà octroyés, a précisé le wali, faisant savoir que dans un mois, il convoquera une autre réunion en vue d'évaluer le cours des choses et s'enquérir du taux d'avancement des projets lancés.

RÉPARTITION ADMINISTRATIVE: Création de 14 nouvelles circonscriptions administratives dans les grandes wilayas

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a signé un décret présidentiel portant création de 14 nouvelles circonscriptions administratives dans les wilayas suivantes: Alger, Blida, Constantine, Annaba et Oran, a-t-on appris jeudi auprès du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

«Dans le cadre de la politique judiciaire du président de la République, Abdelaziz Bouteflika en matière d'aménagement du territoire et de réalisation d'un développement équilibré et global, et convaincu que l'avenir de notre pays repose sur une vision stratégique prospective globale pour un aménagement du territoire qui réponde aux aspirations des citoyens à un véritable développement de leurs villes et wilayas, le décret présidentiel n 18-337 du 25 décembre 2018 portant création de circonscriptions administratives dans les grandes villes et certaines nouvelles villes a été signé», lit-on dans le communiqué qui fait état de «l'entrée en vigueur de ce décret suite à sa publication dans le journal officiel».

Les nouvelles circonscriptions administratives incluent «les grandes agglomérations ayant connu, récemment, un développement urbain considérable, à savoir Boutinan (Blida), Sidi Abdellah (Alger), Draa Errich (Annaba) et Ali Mendjeli (Constantine)», ajoute la même source.

«Dans le souci de placer les grandes villes classiques au cœur de cette approche, il a été convenu de classer les villes d'El-Khroub, Zighoud Youcef, Hamma-Bouziane, Constantine ville (Constantine), et Aïn El Turk, Arzew, Bir El Djir, Es-Senia, Oued Tlélat et Oran ville (Oran) sous forme de circonscriptions administratives territorialement compétentes, ce qui leur permettra de surmonter les problèmes soulevés dans l'encadrement et la gestion des grandes agglomérations», a indiqué la même source. «L'organisation de ces sites



devant prendre en charge les préoccupations de la population de façon plus efficiente sera installée en amenant les villes en question vers la modernité et le véritable développement durable», selon la même source.

Cette réalisation coïncide avec «la décision du chef de l'Etat à classer les deux communes de Debdeb et de Bordj Omar (Illizi) en tant que daïras, ce qui constitue une promotion du rôle stratégique de ces deux agglomérations dans le développement de cette région frontalière importante».

Cette mesure s'inscrit dans la complémentarité de «la stratégie homogène décidée par le président de la République en Conseil des ministres restreint en 2015, un point de départ pour la création de 10 wilayas déléguées

dans le Sud qui avancent assurément vers le développement soutenues par ses habitants». «Le président de la République a donné des instructions précises pour renforcer l'effort de développement des circonscriptions et daïras créées, les accompagner pour être au même niveau que les autres institutions régionales de l'Etat et leur permettre d'assurer leurs missions de façon ordinaire, selon un plan bien ficelé et coordonné qu'il avait lui-même mis en place», a précisé la même source avant d'ajouter que «le chef de l'Etat est déterminé à parachever cette action en passant vers les étapes suivantes ciblant les wilayas des hauts plateaux et du Nord conformément aux orientations contenues dans le plan nation d'aménagement du territoire».

ALGER: Plus de 100.000 familles ont bénéficié de logements décentes de différentes formules depuis 2014

Le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, a annoncé jeudi que le nombre de familles relogées dans des logements décentes dans différentes formules, était plus de 100.000 familles depuis le lancement de l'opération de relogement mi-juin 2014.

S'exprimant lors d'une conférence de presse tenue à Douera à l'issue du parachèvement de la 3ème phase de 24ème opération de relogement, M. Zoukh a indiqué que près de 100.423 familles occupant des bidonvilles, des anciennes bâtisses des immeubles menaçant de ruine et des caves ont bénéficié de logements décentes depuis le lancement de cette opération jusqu'à cette troisième et dernière phase lancée aujourd'hui, rappelant que 420.000 unités de différentes formules sont en cours de réalisation à Alger.

4.000 familles bénéficieront de logements lors de la 3ème phase de la 24ème opération dont 3.000 unités des Logements publics locatifs (LPL) et 1000 unités de Logements sociaux participatifs (LSP) à partir de jeudi jusqu'au 30 décembre, a ajouté M. Zoukh.

Cette opération concer-



nera les bénéficiaires de Logements publics locatifs (LPL) dans le cadre des listes affichés par les communes de Douera et Sehaoula qui seront relogées à la cité 1.602 logements (Douera) et la cité 1.200 logements à Houche Mihoub -1- (nouvelle cité) à Baraki.

A l'achèvement de 3ème phase de la 24ème opération de relogement, les surfaces récupérées s'élèvent à environ 550 hectares depuis le lancement de l'opération de l'opération, précisant que ces terrains seront consacrées à plusieurs projets publics de différents secteurs.

Il a fait savoir que le lance-

ment de la 25ème opération de relogement sera lancée début janvier 2019.

Environ 600 familles habitant des logements exigus à travers différentes communes de la capitale bénéficieront en janvier 2019 dans le cadre d'un quota de 6000 logements consacrés aux logements sociaux destinés aux communes, a révélé M. Zoukh faisant état de 1090 recours ont été acceptés sur les 18.000 recours introduits.

Pour ce qui est de la falsification des dossiers afin d'obtenir d'un logement indument, le wali en a fait état de 1200 dossiers transférés à la Justice», ajoutant que

100 unités ont été récupérées en vertu de jugements des bénéficiaires ayant obtenu ces logements indument.

Dans cette phase, 16 familles seront relogées dans le cadre de la prise en charge des recours ayant l'avis favorable de la commission des Recours de la wilaya, notamment au niveau des sites démolis lors des précédentes opérations de relogement à travers les circonscriptions de Bouzareah, Chéraga, Baraki, Dar El Beïda et Draria.

114 familles ont été relogées dans le cadre du programme d'Urgence de la 24ème opération de relogement des communes de Oued Koriche, Hammamat, Bologhine, Douera et Ouled Fayet.

Par ailleurs, 1.887 postulants ont été soumis au contrôle au niveau du fichier national du logement, 138 postulants ont fait l'objet d'un résultat positif, dont 83 postulants AADL, 23 possédants un logement, 26 postulants bénéficiaires d'une aide de l'Etat, 05 postulants possèdent des permis de construire et un (01) postulant possède un logement promotionnel public.

BLIDA: Exercice de simulation d'un incendie au centre de distribution et de stockage de carburant de Chiffa

Le centre de distribution et de stockage de carburant de Chiffa (Ouest de Blida) a été, jeudi, le théâtre d'un exercice de simulation d'un incendie, afin d'évaluer les capacités de réaction et d'intervention des agents industriels y relevant et des éléments de la Protection civile, en cas de sinistre de ce type.

Cet exercice est, également, destiné à tester la fiabilité du plan d'intervention interne de cette infrastructure, inscrit dans le cadre du plan Orsec (Organisation de la réponse de sécurité civile), impliquant, outre les agents industriels de ce centre, différents partenaires concernés, dont la Protection civile, les services de santé, les corps sécuritaires et les autorités locales.

«Le plan d'intervention interne confère une grande importance à la sécurisation du périmètre externe (population) notamment», a souligné, à ce propos, le directeur du district Naftal de Blida, Lotfi Bahloul, soulignant le «niveau d'entraînement dont ont fait preuve les intervenants, outre la vigilance des employés, sortis de leurs bureaux, en un court laps de temps, pour rejoindre la zone sécurisée». Evoquant l'intérêt de cet exercice périodique, le chargé du service de sécurité générale auprès de la direction de la Protection civile, commandant Ahmed Belhilou, a affirmé sa «contribution dans l'actualisation des connaissances et compétences des agents intervenants, en cas de sinistres de ce type, tout en évaluant le niveau de disponibilité des équipements de la protection civile».

Il a fait part de la mobilisation au titre de cette simulation de sept



camions anti-incendies, d'échelles électriques, et sept véhicules pour l'évacuation des blessés, en plus d'ambulances relevant du dépôt de carburant de Chiffa.

Selon le scénario fixé pour cet exercice, une fuite de carburant est intervenue au niveau du dépôt aux environs de 10H00, ayant nécessité le déclenchement de la sonnette d'alarme, impliquant le déplacement immédiat d'une équipe spéciale pour déterminer la nature du problème et le confiner.

Mais la survenue d'un court circuit a causé une explosion, à l'origine de l'enregistrement d'un mort

et de 12 blessés. Fait ayant nécessité l'intervention immédiate des agents de la Protection civile, pour renforcer les agents du dépôt se trouvant sur place.

Des médecins généralistes, des spécialistes en brûlures et des infirmiers ont été également dépêchés pour l'encadrement d'un centre d'assistance avancée, installé dans l'urgence au niveau du dépôt.

Le centre de distribution et de stockage de carburant de Chiffa est doté d'une importance extrême, du fait qu'il alimente pas moins de neuf wilayas du pays, dont Djelfa, Tipasa et Chlef, a-t-on indiqué.

MASCARA: Saisie de quatre fusils de chasse et des munitions (sûreté)

Les éléments de la sûreté de la daïra d'Oued El Abtal (wilaya de Mascara), ont saisi quatre fusils de chasse ainsi qu'une quantité de cartouches et trois personnes impliquées dans cette affaire ont été arrêtées, a-t-on appris hier de la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

La même source a précisé que ces armes et ces munitions étaient illégalement en possession des trois mis en cause, âgés entre 39 et 58 ans, tous résidant dans la commune d'Oued El Abtal.

Les enquêteurs avaient exploité des informations faisant état de possession illégale de ces fusils par ces trois personnes. Les armes ont été découvertes lors de la perquisition des domiciles des suspects.

Les mis en cause seront présentés devant la justice.

ACCIDENTS DE LA ROUTE: 16 morts et 422 blessés en une semaine en zones urbaines

Seize (16) personnes ont trouvé la mort et 422 autres ont été blessées dans 318 accidents de la route survenus au niveau des zones urbaines durant la période allant du 18 au 24 décembre, selon un bilan des services de la Sûreté nationale.

Par rapport aux statistiques enregistrées la semaine dernière, le bilan rendu public jeudi, fait état d'une hausse sensible de 54 accidents, de 98 blessés et de 9 décès, précise la même source.

Ces accidents sont principalement dus au facteur humain avec un taux dépassant les 90% pour non respect de la distance de sécurité, excès de vitesse, surmenage et autres facteurs liés à l'état du véhicule et à l'environnement, lit-on dans le communiqué.

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) appelle les usagers de la voie publique à faire preuve de vigilance et de prudence pendant la conduite, d'autant que certaines wilayas du pays connaissent perturbations climatiques, à respecter le code de la route, la vitesse limitée et à effectuer le contrôle périodique de leurs véhicules, ajoute la même source.

La DGSN rappelle, en outre, aux citoyens le numéro vert 1548 et le numéro de détresse 17 mis à leur disposition 24h/24h.

ORAN: 5 passeurs spécialisés dans le trafic de migrants clandestins arrêtés

Le wali d'Oran, Mouloud Chérifi, a annoncé jeudi l'arrestation de cinq passeurs faisant partie de réseaux spécialisés dans le trafic de migrants clandestins.

Lors d'un point de presse, organisé au niveau de l'unité principale de la Protection civile d'Oran, le wali a annoncé l'arrestation de cinq passeurs, condamnant avec force «ces commerçants de la mort».

Il a déploré le drame en mer qui a endeuillé des familles entières, le 18 décembre dernier, suite à l'incendie déclaré dans une embarcation transportant à son bord 29 personnes. Selon le bilan des interventions de la protection civile, 9 personnes ont été secourues, 8 cadavres ont été repêchés en mer tandis que 12 personnes, sont toujours portées disparues. Dans ce contexte, le wali a salué le travail des éléments de la protection civile, ceux des unités du groupement territorial des gardes-côtes et les services de la gendarmerie nationale, qui ont mobilisé l'ensemble des moyens matériels et humains, pour secourir neuf rescapés et repêcher huit corps sans vie.

Après avoir rappelé la mise en place d'une cellule de crise pour suivre les opérations de recherche, Mouloud Chérifi a salué le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales pour l'appui apporté en moyens matériels et humains ayant permis de renforcer les opérations de recherche menées avec les wilayas limitrophes (Chlef, Mostaganem, Aïn Témouchent, Chlef) ainsi que les associations et les bénévoles.

JUMELAGE ENTRE ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS: Réalisation d'une quarantaine d'opérations chirurgicales à Souk Ahras

Au total 41 opérations chirurgicales, toutes spécialités confondues, ont été effectuées depuis le début de cette semaine à Souk Ahras dans le cadre de la concrétisation d'un programme de jumelage entre les établissements publics hospitaliers (EPH) de la wilaya et le centre hospitalo-universitaire d'Annaba, a-t-on appris jeudi auprès du directeur de l'EPH de Souk-Ahras, Abdelaziz Dib.

Ces interventions chirurgicales sont réparties sur 32 opérations en ophtalmologie, 5 en urologie et 4 liées à la chirurgie réparatrice sous la super-

vision d'un personnel médical spécialisé du CHU d'Annaba et d'un nombre de médecins et de chirurgiens de la wilaya Souk Ahras, a précisé le même responsable. Parallèlement, des consultations médicales en ophtalmologie et en urologie ciblant 58 malades (48 en ophtalmologie et 10 en urologie) seront effectuées «prochainement» dans le cadre du même programme, ajoute le même responsable. Il a détaillé que les opérations chirurgicales en ophtalmologie et en urologie ont été conduites par Pr Kheireddine Chetini et la

chirurgienne-ophtalmologue Fouzia Boulaânab du CHU d'Annaba et un groupe de 3 spécialistes de l'EPH Souk Ahras, encadré par l'urologue S a l a h e d d i n e Bensoultane. L'initiative vise principalement à épargner, dans la mesure du possible, aux patients de Souk Ahras la déplacement vers de structures de santé en dehors de la wilaya et la formation en continue des spécialistes de cette région, a-t-on appuyé.

Il est attendu pour l'année 2019, une «intensification» de ce programme de jumelage avec l'introduction d'autres spéciali-

tés médicales dans un souci d'améliorer le service, a-t-on encore noté.

M. Dib a fait savoir dans ce même contexte que l'ensemble des spécialités médicales au nombre de 32 sont disponibles à l'EPH de Souk Ahras, où 100 opérations chirurgicales sont assurées chaque semaine.

Le même établissement de santé a bénéficié récemment de nouveaux équipements médicaux modernes destinés à assurer une augmentation du nombre d'interventions chirurgicales et à faciliter la mission des staffs médical et paramédical, a-t-on conclu.

Il est attendu pour l'année 2019, une «intensification» de ce programme de jumelage avec l'introduction d'autres spéciali-

POLICE DE L'URBANISME ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Élimination de plus de 300 décharges anarchiques durant l'année 2018

Les éléments de la brigade de police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement de la wilaya d'Alger ont effectué durant l'année 2018 plusieurs interventions, notamment l'éradication de 354 décharges anarchiques et le recensement de 2136 construction sans autorisation, a indiqué hier un communiqué de la Sûreté de la wilaya d'Alger. Dans le cadre de la préservation de l'urbanisme et de la protection de l'environnement et de la santé au niveau de son territoire de compétence, la brigade de police de l'urbanisme et de

la protection de l'environnement, a enregistré 2136 interventions sur des sites de construction sans permis et 58 autres concernant la non conformité de la construction ainsi que 1419 interventions concernant l'activité commerciale illégale, a précisé le communiqué. S'agissant de la protection de l'environnement dans son volet relatif à la gestion, contrôle et élimination des déchets, la brigade a recensé 6624 interventions relatives au jet et abandon de déchets ou au refus d'utilisation du système de déchets mis en place par les

autorités concernés, 3381 autres relatives au jet de déchets inertes résultant de l'exploitation de carrières, de mines et de travaux de destruction, de construction et de restauration, et 772 interventions ayant trait aux déchets sur la voie publique pouvant empêcher la circulation, ainsi que 356 autres relatives au jet de déchets sur la voie publique pouvant causer des accidents nocifs pour la santé, en sus de l'élimination de 354 décharges anarchiques en coordination avec les autorités locales, ajoute la source.

NORVÈGE: 2 morts dans un accident de la route

Deux femmes sont mortes après avoir été heurtées, jeudi soir, par une voiture dans le comté de Sogn og Fjordane, situé à l'ouest de la Norvège, selon la police norvégienne.

Les deux victimes marchaient sur le trottoir lorsqu'une voiture a dévié de la route avant de les renverser, a fait savoir un responsable de la police dans un communiqué.

Les deux victimes, de nationalité norvégienne issues de la région, ont été déclarées mortes par un médecin sur place. Le conducteur de la voiture, âgé d'une cinquantaine d'années, a été légèrement blessé. L'homme a été conduit à l'hôpital et sera interrogé aussitôt par la police.

Une enquête a été ouverte par le service des accidents de l'Administration des routes publiques et des médecins légistes pour déterminer les circonstances de ces décès.

ÉTATS-UNIS: Une tempête perturbe le trafic aérien dans le centre des États- Unis

Une tempête a causé jeudi l'annulation de centaines de vols et retardé des milliers d'autres dans le centre des États-Unis, perturbant ainsi le trafic aérien, particulièrement en cette période des fêtes. Plus de 6.500 vols ont été retardés et environ 800 annulés, selon le site de suivi des vols FlightAware. L'aéroport international de Dallas-Fort Worth, au Texas, a été le plus touché, avec plus de 450 annulations et 600 retards.

Pluie, neige et vents violents ont également rendu par endroits la circulation dangereuse, voire impossible, notamment dans le nord de la région des Grandes plaines, où, par endroit, jusqu'à plus de 30 cm de neige sont tombés.

Les autorités du Nebraska ont fermé à la circulation l'un des axes principaux de cet État rural du centre des États-Unis.

Celles du Dakota du Nord ont de leur côté conseillé d'éviter tout déplacement dans la partie est de l'État, où le petit aéroport de Fargo a été entièrement fermé.

Selon le service météo américain, cette tempête hivernale, baptisée Eboni, devrait continuer vendredi matin à déverser, du nord au sud, d'importantes quantités de neige et de pluie, avant de s'estomper progressivement au fil de la journée.

CHINE: 13 personnes secourues après le naufrage d'un cargo en mer de Chine orientale

L'ensemble des treize membres d'équipage d'un cargo avaient été sauvés vendredi après le naufrage d'un bateau en mer de Chine orientale, selon le Bureau des opérations de secours de Donghai relevant du ministère des Transports.

Le Yicheng 1 a coulé vendredi matin à 4 miles marins au large de l'île de Nanri administrée par la ville de Fuzing, dans la province du Fujian (sud-est), mettant en péril les 13 membres d'équipage à bord.

L'équipage a abandonné le navire, bravant les intempéries, et a débarqué sur l'île de Niuyu à proximité. Un hélicoptère a récupéré et transféré les naufragés sur un bateau de sauvetage envoyé par le Bureau des opérations de secours de Donghai.

Les membres d'équipage sont tous Chinois.

ESPAGNE: Plus de 300 migrants secourus par une ONG attendus

Plus de 300 migrants secourus il y a une semaine au large de la Libye par une ONG espagnole sont attendus en Espagne et doivent débarquer vendredi matin dans un port du sud de ce pays, alors que l'Italie et Malte les ont refusés.

L'arrivée de ce bateau de l'ONG Proactiva Open Arms dans le port de Crinavis, sur la commune de San Roque dans la baie de Gibraltar, est prévue à 08h00 locales (07h00 GMT), a indiqué l'ONG jeudi soir sur son compte Twitter.

Une fois sur la terre ferme, ces 310 migrants, originaires notamment de Somalie, du Nigeria ou du Mali, seront accueillis par la Croix-Rouge qui leur fournira vêtements, nourriture et assistance médicale si nécessaire.

La police procédera ensuite à leur identification avant qu'ils puissent être dirigés vers des lieux d'accueil.

Au total, la procédure prendra «plusieurs heures», indique-t-on au sein de la Croix-Rouge.

Secourus le 21 décembre à bord de trois embarcations précaires, ces migrants avaient été autorisés à débarquer en Espagne le lendemain par le gouvernement socialiste de Pedro Sanchez, après avoir été refusés par l'Italie et Malte.

Si Malte a refusé l'accès de ses ports au navire, une femme et un bébé, né sur une plage libyenne quelques jours avant la traversée, ont en revanche pu être évacués samedi sur l'île en hélicoptère. Un mineur a par ailleurs été emmené vers l'île italienne de Lampedusa. C'est la première fois depuis près de cinq mois que l'Espagne accepte de laisser



débarquer le bateau d'une ONG avec des migrants à bord.

Arrivé au pouvoir début juin à Madrid, Pedro Sanchez avait frappé un grand coup quelques jours plus tard en accueillant le navire humanitaire Aquarius, refusé par l'Italie et Malte et au centre de fortes tensions en Europe sur la politique migratoire. Madrid avait ensuite accepté à trois reprises, en juillet et août, d'accueillir un bateau d'Open Arms avec des migrants à bord, avant de rechigner à laisser de nouveau débarquer l'Aquarius. Le gouvernement préférerait alors négocier avec d'autres États européens la répartition de ses

migrants. La route de la Méditerranée centrale est la plus meurtrière, avec 1.306 migrants morts dans la traversée vers les côtes italiennes et maltaises depuis le début de l'année, selon les derniers chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), actualisés au 19 décembre.

L'Espagne est en revanche devenue depuis cet été la première porte d'entrée des migrants illégaux en Europe, devant la Grèce et l'Italie.

Plus de 56.000 migrants sont arrivés dans ce pays par la mer depuis le 1er janvier, tandis que 769 sont morts dans la traversée.

CANICULE EN AUSTRALIE: Les températures dépassent de 16 degrés les normales saisonnières

L'Australie étouffe cette semaine en raison d'une vague de très grande chaleur qui a vu le mercure atteindre de nouveaux records, les pompiers étant de leur côté sur le pied de guerre face aux risques d'incendie.

Dans certaines zones de l'État d'Australie-Méridionale (sud), les températures ont dépassé cette semaine de 16 degrés les normales saisonnières, plusieurs villes enregistrant de nouveaux records,

ont annoncé vendredi les services météorologiques.

«La vague de chaleur recouvre une partie importante du pays», ont-ils précisé. Il a ainsi fait jeudi 49,3 degrés à Marble Bar, une bourgade de l'État d'Australie-Occidentale qui se présente comme la ville la plus chaude du pays.

La plupart des agglomérations de l'île-continent souffrent également de la chaleur, enregistrant des températures supérieures à 40 degrés. La canicule

devrait se poursuivre au-delà du Nouvel An. De nombreux habitants de Sydney en quête de fraîcheur ont envahi les plages de la ville. Les autorités municipales ont de leur côté lancé une alerte à la pollution à l'ozone. «Tout cela est dû à un système de hautes pressions provenant de la mer de Tasmanie et qui évolue lentement», a déclaré à Fairfax Media, Nick Neynens, de l'agence météorologique australienne. «C'est une situation

très stable avec très peu d'évolution, ce qui signifie qu'il fait chaud partout et qu'on ne voit aucun changement se profiler».

Les autorités ont interdit les feux et appelé la population à se protéger de la chaleur. Les vagues de chaleur sont relativement fréquentes sur l'île-continent lors de l'été austral, et génèrent parfois des feux de brousse. Mais ces épisodes de canicule se sont intensifiés avec le réchauffement climatique.

TSUNAMI INDONÉSISIEN: 426 morts, selon un bilan revu à la baisse

Le tsunami qui a frappé l'Indonésie le week-end dernier a fait 426 morts, selon un bilan revu à la baisse par les autorités en raison de doublons dans les décomptes.

Un précédent bilan faisait état de 430 morts et la confusion a été imputée au fait que des décès ont été comptabilisés séparément par différents districts.

Une vingtaine de personnes demeurent portées disparues.

Les autorités ont en revanche doublé à 40.000 le chiffre officiel des personnes déplacées et fait état de 7.202 blessés, un chiffre également en nette hausse par rapport au précédent bilan des blessés qui était de 1.495.

Le raz-de-marée s'est produit soudainement samedi soir dans le détroit de la Sonde qui sépare les îles de

Sumatra et de Java, ravageant son littoral.

D'après les experts, cette tragédie a été consécutive à une éruption modérée de l'Anak Krakatoa, «l'enfant» du légendaire volcan Krakatoa, qui a provoqué un effondrement sous-marin d'une partie du volcan et le déplacement de masses d'eau.

L'Indonésie a relevé jeudi le niveau d'alerte concernant le volcan, dont le regain d'activité pourrait engendrer une nouvelle vague meurtrière.

Près de 1.300 habitations ont été détruites par le tsunami.

«Nous recommandons que les personnes vivant près de la plage soient hébergées ailleurs de façon permanente», a déclaré à Jakarta lors d'une conférence de presse le porte-parole de l'Agence nationale de gestion des

catastrophes, Sutopo Purwo Nugroho.

Le rayon de la zone interdite autour de l'Anak a en outre été élargi jeudi à cinq km.

Des images satellites prises avant et après le tsunami par l'agence spatiale japonaise ont montré qu'une portion de 2 km2 du volcan s'était effondrée dans la mer. C'est le troisième cataclysme à frapper l'archipel ces six derniers mois, après une série de séismes sur l'île de Lombok en juillet et août, puis un raz-de-marée à Palu, sur l'île des Célèbes, qui a fait 2.200 morts et des milliers de disparus en septembre. L'Indonésie est située sur la ceinture de feu du Pacifique, une zone de forte activité sismique et d'éruptions volcaniques. Elle compte 127 volcans actifs.

SANTÉ:

L'Éthiopie renforce sa lutte contre la tuberculose avec le soutien de l'OMS

Le ministère éthiopien de la Santé et le programme national de lutte antituberculeuse, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses partenaires, ont annoncé jeudi une nouvelle directive visant à détecter davantage de cas de tuberculose dans le pays.

L'Éthiopie est l'un des 30 pays à forte charge de tuberculose, y compris la tuberculose résistante aux médicaments.

Selon le rapport mondial 2018 sur la tuberculose, 117.705 cas de tuberculose ont été signalés dans le pays.

La couverture du traitement de la tuberculose sensible aux médicaments est de 68%.

Et seuls 25% des cas estimés de TB-MR (résistance à la rifampicine et à la pharamco-résistance multiple) sont détectés et traités.

La nouvelle directive intitulée «Réussir à éliminer les cas de tuberculose non détectés en Éthiopie» a utilisé les conseils sur l'ordre des priorités établis par l'OMS et le partenariat STOP TB.

Cela a permis d'identifier des populations clés spécifiques pour la tuberculose, de comprendre leurs vulnérabilités à la tuberculose et de permettre de développer des interventions spécifiques pour s'assurer que ces populations clés bénéficient des services appropriés.

Ismaël Hassen, spécialiste national de la tuberculose à l'OMS, en Éthiopie, a réaffirmé l'engagement de l'OMS à fournir un soutien straté-



gique au ministère de la Santé dans la lutte contre la tuberculose.

«L'OMS continuera à soutenir le programme national de lutte contre la tuberculose en collaboration avec ses partenaires, le bureau régional de la santé et d'autres ministères compétents pour atteindre l'objectif ambitieux de mettre fin à l'épidémie de tuberculose d'ici 2035 et d'éliminer la tuberculose d'ici 2050», a-t-il

dit. L'OMS fournit une assistance technique aux autorités en renforçant les plates-formes de coordination technique, en adaptant et en révisant les directives et les normes.

L'agence onusienne aide aussi à surveiller les tendances en matière de santé et aider le pays à améliorer l'accès à un diagnostic, à un traitement et à des soins de qualité pour la tuberculose.

PÉROU:

Au moins 10 morts suite à la chute d'un bus dans une rivière

Au moins dix personnes sont mortes et une trentaine d'autres ont été blessées lorsqu'un bus interprovincial qui allait de Huancayo à la capitale péruvienne Lima est tombé dans une rivière, a annoncé jeudi la police.

«Au moins 10 personnes sont mortes et environ 30 ont été blessées jeudi lorsqu'un bus interprovincial est tombé

dans une rivière dans la province péruvienne de Huarochiro», à l'Est de la capitale Lima, a précisé le ministère de l'Intérieur.

«La police péruvienne poursuit le sauvetage des victimes d'un accident survenu tôt ce matin au kilomètre 109 de l'autoroute centrale.

Jusqu'à présent, 30 blessés et les corps de 10 personnes décédées ont

été évacués», a déclaré le ministre via son compte Twitter.

Les blessés ont été emmenés dans des hôpitaux de Chosica, Chicla, Casapalca et Lima.

Le bus, qui se dirigeait de Huancayo à Lima, a fait une sortie de route et a chuté dans la rivière, a annoncé la police, ajoutant que les causes de l'accident ne sont pas

encore connues. «Cela peut être dû à plusieurs facteurs.

La route dans cette région est sinueuse, mais l'accident pourrait également être causé par la fatigue», a déclaré le chef de la police.

Les accidents mortels sur les routes péruviennes ont fait 2.700 morts en 2017, selon les chiffres de la police.

CANADA:

Les drones seront mieux encadrés au Canada en 2019

De nouvelles règles plus strictes imposées par le gouvernement fédéral entreront en vigueur en 2019 pour tenter d'endiguer la croissance fulgurante des incidents impliquant des drones au Canada.

Le nombre d'incidents se chiffre en dizaines chaque année, ayant plus que triplé de 2014 à 2017. S'ils sont déjà soumis à plusieurs restrictions (dont une interdiction de vol à moins de 5,6 km de tout aéroport), des incidents préoccupants ont eu lieu. La toute première collision répertoriée au pays entre un avion et un drone a eu lieu à l'aéroport de Québec en octobre 2017.

Le ministre des Transports avait alors qualifié l'accident d'«extrêmement préoccupant».

Ne pas respecter les règles peut valoir des amendes jusqu'à 3000 dollars canadiens à un utilisateur de drones. Si le pilote compromet la sécurité d'un avion, il s'expose à des amendes allant jusqu'à 25.000 dollars, voire à une peine d'emprisonnement, selon des responsables.

Quelque 153.000 personnes auraient utilisé un drone au pays cette année.

On estime que ce chiffre atteindra les 245.000 d'ici 2025.

AUTRICHE:

5 moines blessés lors d'un braquage dans une église à Vienne

Cinq moines ont été blessés, dont un grièvement, lors d'un braquage dans l'église d'un monastère en banlieue de Vienne, a indiqué jeudi la police autrichienne.

«Vers 13h30 (12h30 GMT), deux suspects ont attaqué les moines puis les ont ligotés et retenus pendant plusieurs heures dans cette église de Floridsdorf, au nord de Vienne, avant de prendre la fuite», a indiqué un communiqué de la police. Les victimes ont été retrouvées par la police à 16h17. «D'après ce que nous savons, au moins l'un des suspects a réclamé de l'argent liquide et des objets de valeur.

Le motif exact n'est pas encore connu.

Mais nous écartons tout caractère terroriste», a indiqué la police, qui a déclenché une



vaste opération de recherche pour retrouver les deux suspects.

Jeudi plus tôt dans la journée, la cathédrale Saint-Étienne de Vienne a été évacuée à la suite d'une alerte à la bombe, avant de rouvrir une heure plus tard.

Aucun explosif n'a été trouvé.

INDE:

Un incendie fait 3 morts dans un gratte-ciel à Bombay

Au moins trois personnes ont perdu la vie jeudi dans un incendie à l'intérieur d'un gratte-ciel dans la capitale financière indienne de Mumbai (Bombay), ont rapporté les médias locaux.

L'incendie a éclaté dans le bâtiment de 15 étages de la Sargam Society près du Ganesh Garden dans le quartier de Tilak Nagar.

«Le feu a éclaté aujourd'hui dans un gratte-ciel de la société immobilière Sargam à Tilak Nagar, dans la banlieue de Chembur», a déclaré un fonctionnaire de police.

«La police et les pompiers sont sur place pour contrôler l'incendie et éteindre le feu.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas les chiffres du bilan de l'incident. Cependant, à en croire les médias locaux, trois personnes ont été tuées dans l'incendie. La cause de celui-ci n'a pas été immédiatement identifiée. Les risques d'incendie dans les bâtiments indiens sont généralement élevés car de nombreuses personnes ignorent les normes de sécurité.

INDONÉSIE:

Un séisme de magnitude 6,1 frappe l'est de l'Indonésie

Un séisme de magnitude 6,1 a frappé vendredi la province indonésienne de Papouasie occidentale (est), mais aucune alerte au tsunami n'a été lancée, a annoncé l'Agence de météorologie et de géophysique du pays. Le tremblement de terre a eu lieu à 10h03 heure locale (3h03 GMT), avec son foyer situé à 26 km de profondeur et son épicerie à 56 km au sud-est de la ville de Manokwari, a précisé Muhammad Fadila, un responsable de l'agence.

«Jusqu'à présent, nous n'avons émis aucune alerte au tsunami», a-t-il indiqué.

Le séisme n'a provoqué aucun dégât matériel ni aucun décès, a indiqué le porte-parole de l'Agence nationale gestion des catastrophes naturelles Sutopo Purwo Nugroho. «Le séisme a suscité un mouvement de panique, les populations sont sorties de leurs maisons à Manokwari», a déclaré le porte-parole cité par l'agence Xinhua.

MEXIQUE:

Un autobus chute d'un pont routier au centre du Mexique, faisant 7 morts

Un autobus a fait une chute de près de quatre mètres depuis un pont routier au centre du Mexique jeudi, causant la mort de 7 personnes et en blessant au moins 14 autres.

L'accident s'est produit à 7h50 heure locale sur l'autoroute 87, près de la ville de Santa Maria del Rio au sud de l'Etat de San Potosi, a déclaré sur Twitter le bureau du procureur local. Cinq des victimes ont été tuées sur le site de l'accident et deux autres sont décédées alors qu'elles recevaient des soins à l'hôpital.

On compte deux mineurs parmi les victimes. Les blessés ont été admis à des hôpitaux à San Luis Potosi, capitale de l'Etat éponyme, qui se situe à quelque 55 km au nord des lieux de l'accident.

L'autobus se dirigeait de la ville de Nuevo Laredo, située au nord-ouest de l'Etat de Tamaulipas et frontalière avec les Etats-Unis, vers plusieurs destinations au centre de l'Etat de Guanajuato et dans l'Etat du Michoacan. Des images saisies après l'accident et publiées par des médias locaux ont montré un autobus blanc couché sur le flanc droit, le toit à moitié effondré, alors que des secouristes s'occupent des victimes au sol. Les autorités doivent encore déterminer la cause de l'accident.

Pourquoi la grippe est plus dangereuse pour les femmes enceintes

Des chercheurs américains ont découvert pourquoi les femmes enceintes qui attrapent la grippe ont plus de risques de développer une pneumonie. Leur étude plaide en faveur de la vaccination anti-grippale.

Des chercheurs de l'Université de Stanford (Etats-Unis) pensent avoir découvert pourquoi les femmes enceintes sont plus sensibles face au virus de la grippe. Le coupable ou plutôt les coupables seraient les cellules qui provoquent la réponse immunitaire qui aurait tendance à faire du zèle au cours de la grossesse.

Pour cette étude, les chercheurs ont recueilli les cellules immunitaires de 50 femmes (la moitié était enceinte et l'autre moitié ne l'était pas). Ils ont ensuite infecté les cellules avec le virus de la grippe en laboratoire. Dans les échantillons provenant des femmes enceintes, deux types de globules blancs ont multiplié leur réponse immunitaire, attirant d'autres cellules pour les aider à combattre le virus.

Une réponse immunitaire surdimensionnée

L'idée de combattre le virus peut paraître une bonne chose. Mais dans les cas des femmes enceintes, la réponse immunitaire est surdimensionnée. Avoir trop de cellules immunitaires dans les poumons peut causer une inflammation qui rend la respiration dif-

ficile", explique le Dr Catherine Ilish, professeur adjoint au service des maladies infectieuses à l'école de médecine de Stanford et principal auteur de l'étude.

"Cela pourrait expliquer pourquoi les femmes enceintes qui attrapent la grippe ont plus de risques d'avoir des complications respiratoires graves qui peuvent aller jusqu'à la pneumonie", ajoute le médecin qui recommande donc vivement aux femmes de se faire vacciner contre la grippe pendant leur grossesse.

Le vaccin pris en charge à 100%

En France, depuis 2012, le Haut conseil de la santé publique recommande la vaccination grippale des femmes enceintes quel que soit leur trimestre de grossesse. Les données scientifiques ont en effet démontré que cette mesure réduit les épisodes pulmonaires fébriles chez la femme enceinte et qu'elle peut également protéger le bébé du risque de grippe durant ses six premiers mois. De son côté, l'Assurance Maladie prend en



charge à 100 % le vaccin contre la grippe saisonnière pour les femmes enceintes.

Celles-ci sont invitées à se rendre chez leur médecin traitant,

leur gynécologue obstétricien ou leur sage-femme qui pourra leur prescrire le vaccin dès le mois octobre. Il faut en effet compter environ 15 jours entre la vaccination et

le moment où l'organisme est protégé contre la grippe. Il est donc inutile d'attendre les premiers froids ou le début de l'épidémie de grippe pour se faire vacciner.

UN VACCIN À HAUTE DOSE LIMITERAIT LES RISQUES CHEZ LES SENIORS

Des vaccins à haute dose seraient 24% plus efficaces chez les personnes âgées de plus de 65 pour lutter contre la grippe saisonnière et ses complications.

La grippe saisonnière a fait 36 000 morts en moyenne aux Etats-Unis entre 1990 et 1999. Les personnes âgées de plus de 65 ans sont particulièrement sensibles à cette infection virale et aux complications qu'elle peut causer. Mais les chercheurs américains de l'université Vanderbilt ont peut-être trouvé un moyen de faire reculer le nombre



de décès. Selon une étude publiée par la revue médicale *New England Journal of Medicine*, des vaccins à haute dose seraient 24% plus efficaces pour protéger les seniors contre la grippe et ses complications. Ce qui équivaut à éviter un cas de grippe sur quatre chez cette tranche de population particulièrement vulnérable. Un essai clinique mené sur près de 32 000 patients dans 126 centre de recherche aux Etats-Unis et au Canada pendant les saisons 2011/2012 et 2012/2013 est à l'origine de ce constat.

Les scientifiques ont comparé un vaccin trivalent à haute dose (le vaccin Fluzone à haute dose de Sanofi Pasteur) et un vaccin normal contre la grippe chez les personnes âgées de plus de 65 ans. Le vaccin à haute dose a donné de meilleurs résultats, générant une réponse immunitaire beaucoup plus importante que le vaccin normal. Le médicament permettrait également d'éviter les complications telles que les pneumonies, les problèmes cardio-respiratoires et le recours à des médicaments.

Les hommes l'attrapent plus facilement que les femmes

Les chercheurs de l'Université d'Harvard expliquent que c'est à cause de leur manque d'oestrogènes que les hommes sont plus sensibles aux infections bactériennes ou virales comme la grippe. Messieurs, surveillez les premiers symptômes. Alors que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière vient tout juste d'être lancée en France, on sait maintenant pourquoi les hommes ont deux fois plus intérêt que les femmes à se faire vacciner. En effet, les chercheurs de l'Université de Harvard (Etats-Unis) viennent de découvrir qu'en raison de leur manque d'oestrogènes (les hormones féminines), les hommes sont plus sensibles aux infections bactériennes

ou virales comme la grippe, la pneumonie ou les infections respiratoires. Comme l'explique le Professeur Lester Kobzik, de l'école de santé publique de l'université américaine, la résistance accrue des femmes aux infections respiratoires est due à la production d'oxyde nitrique synthase (NOS), une protéine présente dans le sang qui est activée par la libération d'oestrogènes. Pour affirmer cela, le professeur et son équipe ont implanté une bactérie (*Streptococcus pneumoniae*) dans les poumons de souris. Les souris femelles ainsi que les souris mâles qui avaient reçu un traitement à base d'oestrogènes se sont débarrassées



de cette bactérie beaucoup plus rapidement que les souris mâles "normales". Puis ils ont procédé à une autre expérience. Ils ont pris un autre groupe de souris mâles et de souris femelles et leur ont retiré le gène responsable de la production d'oxyde nitrique synthase (NOS). Ils se sont alors aperçus que les souris femelles étaient devenues aussi vulnérables que les mâles. Les chercheurs espèrent que cette découverte permettra d'améliorer la résistance aux infections pulmonaires et permettra de réduire le risque de pneumonies bactériennes qui surviennent lors des épidémies de grippe.

GRIPPE

Un nouveau virus mortel mis au point par les Américains



Pour améliorer le vaccin contre la grippe, un virologue américain a fabriqué une souche de grippe H1N1 contre laquelle l'homme n'est pas immunisé. Une manipulation génétique qui lui vaut d'être très critiqué par ses confrères. Pour améliorer le vaccin contre la grippe, un virologue de l'Université du Wisconsin (États-Unis) a manipulé génétiquement le virus de la grippe H1N1, jusqu'à ce qu'il crée une version mutante, mortelle, et contre laquelle l'homme n'est pas immunisé. « Ces recherches pourraient permettre le développement de vaccins capables de lutter contre les formes les plus mortelles de la grippe », a souligné le Pr Yoshihiro Kawakita, pour répondre aux vives critiques de ses confrères.

Ceux-ci ne critiquent pas l'objectif de la recherche : en manipulant le virus de la pandémie de 2009, l'idée est de voir comment il peut muter (ce que les virus en circulation font tous les 3 à 5 ans), afin ensuite de créer des vaccins plus efficaces. Mais de nombreux scientifiques estiment que le Pr Kawakita a pris de nombreux risques en transformant un virus capable d'être combattu par le système immunitaire en un virus « invincible » que l'homme ne peut combattre.

Les résultats préliminaires de ces travaux ont été soumis à un comité d'expert de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce n'est pas la première fois que le virologue américain crée la polémique. Déjà, en mai dernier, il était parvenu à recréer un virus proche de la grippe espagnole qui avait fait près de 100 millions de victimes au début du XXe siècle.

Illustration de l'OMS

LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE PROTÈGERAIT DES MALADIES CARDIAQUES

Le vaccin contre la grippe aurait également l'avantage de prévenir des maladies cardiaques. Les personnes vaccinées contre la grippe ont 55% de moins de chances de développer une maladie cardiaque l'année suivant leur vaccination. C'est ce que révèle une nouvelle étude de l'Université de Toronto (Canada).

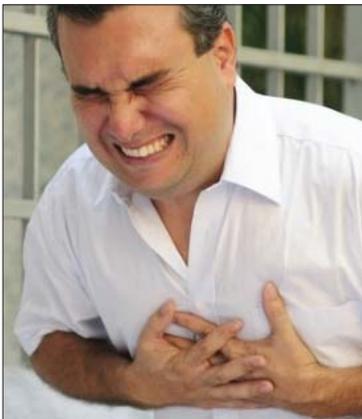
Le docteur Jacob Udelé de l'Université de Toronto et ses collègues ont examiné un grand nombre d'études scientifiques réalisées sur le vaccin contre la grippe.

Ils ont analysé 6735 patients d'âge moyen 67 ans, dont plus d'un tiers avaient eu des antécédents cardiaques. La moitié des volontaires ont été vaccinés contre la grippe et l'autre a reçu un placebo. Les risques cardiovasculaires des patients ont été réévalués 8 mois après la vaccination.

Les chercheurs ont constaté que les patients qui avaient subi une crise cardiaque récente et qui ont du se faire vacciner contre la grippe avaient un risque 55 fois inférieur d'avoir un autre événement cardiaque majeur.

« Le vaccin contre la grippe pourrait être un vaccin contre les accidents cardio-vasculaires », a déclaré le docteur Jacob Udelé.

Les personnes qui contractent la grippe sont plus à risque de



développer des problèmes cardiaques. « Nous savons que l'inflammation due à la grippe peut déclencher un blocage des vaisseaux, ce qui provoque des crises cardiaques », a déclaré le docteur Jacob Udelé.

Le docteur William Shaffner, un expert en maladies infectieuses à la Vanderbilt University Medical Center (États-Unis), témoigne que « cette étude confirme clairement que la grippe est une infection qui affecte plus que les poumons. Elle atteint le cœur et peut aggraver les risques d'accidents cardiovasculaires ».

Les personnes âgées et toutes celles qui ont des risques de développer des troubles cardio-vasculaires devraient se protéger et se faire vacciner contre la grippe. En revanche, j'ai peu d'espoir de constater un effet notable du vaccin contre la grippe sur un joueur de basket-ball de 22 ans. »

Cette étude a été publiée dans le Journal of the American Medical Association (JAMA).

MUCOVISCIDOSE : LE FONCTIONNEMENT DES BACTÉRIES ÉLUCIDÉ

Des chercheurs de l'Institut Pasteur et de l'Inserm ont mis en évidence un mécanisme original que la bactérie *Pseudomonas aeruginosa* met en œuvre pour détourner le système immunitaire et prendre la place des autres bactéries.

La mucoviscidose est la plus fréquente des maladies génétiques héréditaires graves. On compte 6300 patients en France, dont 2 millions de porteurs sains. En France, un nouveau-né tous les 3 jours est atteint de cette maladie qui entraîne une atteinte respiratoire grave et réduit l'espérance de vie à 50 ou 40 ans. La mucoviscidose conduit à la sécrétion par les poumons d'un mucus visqueux et abondant qui est propice aux infections bactériennes. Le traitement des infections se fait par l'administration d'antibiotiques, ce qui à terme engendre une multi-résistance des bactéries. Ce sont ces infections bactériennes pulmonaires qui représentent la cause majeure de mortalité chez les personnes atteintes par cette maladie génétique.

Une bactérie disparaît, une autre prend sa place

Il n'existe malheureusement à ce jour aucun traitement pour guérir la mucoviscidose. Les soins reposent avant tout sur des séances de kinésithérapie respiratoire qui permettent d'évacuer le mucus, lorsque la « muco » touche les voies respiratoires, et sur la prescription d'excrats pancréatiques lorsqu'elle touche les voies digestives.

Les chercheurs ont constaté que chez les personnes atteintes de mucoviscidose, les populations de bactéries présentes dans les poumons varient en fonction de l'âge. Une équipe de l'Institut Pasteur et de l'Inserm a donc cherché à savoir pourquoi, en s'intéressant à deux



bactéries majoritairement représentées dans les poumons des patients : *Staphylococcus aureus* (staphylocoque doré) et *Pseudomonas aeruginosa*.

Staphylococcus est majoritairement présent chez les jeunes patients, puis diminue avec l'âge pour quasiment disparaître en fin de vie. Alors que *Pseudomonas*, à l'inverse, est quasiment absent chez les jeunes patients, puis apparaît progressivement au cours de la vie, pour être majoritaire en fin de vie » expliquent les chercheurs. Ces derniers sont donc parvenus à expliquer cette inversion progressive entre les

deux bactéries en mettant en évidence le mécanisme sophistiqué que la première bactérie met en œuvre pour lui sa concurrente : elle manipule tout simplement le système immunitaire afin que celui-ci élimine le staphylocoque doré, et elle prend ensuite sa place.

Cette étude, co-financée par l'association Vaincre la mucoviscidose, est loin d'être anodine. La découverte du mode de fonctionnement entre bactéries ouvre en effet la voie à de nouvelles thérapies qui permettraient de pallier la résistance des bactéries aux antibiotiques.

PRÉSIDENTIELLE MALGACHE : Faki Mahamat invite les deux candidats à respecter les prérogatives de la CENI

Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, a annoncé avoir «pris note de la proclamation des résultats provisoires du 2ème tour de l'élection présidentielle à Madagascar», proclamé par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), appelant les deux candidats et leurs partisans à «s'abstenir de tout acte pouvant perturber le processus en cours» et à «respecter les prérogatives de la CENI».



Dans une déclaration rendue publique, jeudi, Moussa Faki Mahamat a salué «la maturité et le civisme du peuple Malgache, qui a démontré, encore une fois, son profond attachement à la paix, à la stabilité et à la démocratie», lors de la tenue du 2ème tour du scrutin qui s'est déroulé le 19 décembre 2018.

Selon les résultats provisoires annoncés jeudi par la Commission électorale, l'ex-chef de l'Etat, Andry Rajoelina a remporté la présidentielle avec 55,66 % des suffrages contre 44,34 % face à son rival, Marc Ravalomanana, également ancien président.

Au soir du second tour mercredi, les deux candidats avaient proclamé leur victoire et s'accusaient depuis de «fraudes».

Marc Ravalomanana a dénoncé des «fraudes massives» et a averti qu'il ne respecterait les résultats «que s'ils correspondent à la réalité». Andry Rajoelina et son entourage ont, en retour accusé leur rival de «manipulations». Dans ce contexte, le président de la Commission de l'UA a appelé les deux candidats et leurs partisans à s'abstenir de «tout acte de nature à perturber le processus en cours ou à engendrer des troubles» et à attendre l'annonce officielle des résultats définitifs du scrutin par la Haute cour constitutionnelle (HCC). «Ces derniers doivent avoir pleine conscience de leurs responsabilités historiques envers le peuple malgache, ainsi qu'envers l'Afrique et la communauté internationale», a précisé M. Faki Mahamat exhortant les deux candidats à respecter «les prérogatives de la CENI et de la HCC en matière de proclamation des résultats».

En cas de contestations liées au déroulement du scrutin, les deux postulants ont été invités, également, à faire «exclusivement recours aux voies légales».

Félicitant les autorités malgaches et les organisations de la société civile et religieuses, ainsi que toutes les autres parties prenantes pour «leur contribution au succès du processus électoral», le président de la Commission de l'UA a réaffirmé «l'engagement» de l'Union africaine à poursuivre son action d'accompagnement des acteurs et du peuple malgache en vue du parachèvement du processus électoral, ainsi qu'à les appuyer dans les domaines de la gouvernance et du développement socio-économique. Moussa Faki Mahamat a salué, en outre, le travail «remarquable» accompli par le Groupe international de soutien à Madagascar (GIS-M) pour faciliter l'harmonisation des efforts des différents acteurs internationaux, soulignant à cet effet que «l'UA est déterminée à assumer le rôle qui lui revient dans la conduite de l'action du GIS-M».

Dans ce contexte, il a réitéré «l'importance du succès de cette élection présidentielle en tant qu'étape qualitative et déterminante pour la consolidation de la démocratie à Madagascar», appelant le peuple Malgache et toutes les institutions du pays «à ne ménager aucun effort pour protéger ce nouvel acquis dans l'unité nationale, la stabilité, la sécurité et la paix».

TUNISIE: Bientôt une stratégie exceptionnelle pour combattre le terrorisme

Une stratégie offensive exceptionnelle sera bientôt mise en place au profit des gouvernorats tunisiens de Kasserine, le Kef et Jendouba pour combattre le terrorisme, a rapporté l'agence TAP, citant le ministre tunisien de l'Intérieur Hichem Fourati.

Lors d'une visite d'inspection effectuée jeudi dans certaines localités tunisiennes, Fourati a indiqué que «cette stratégie sera basée sur l'anticipation, la prévention et la défense comme alternative au plan d'action en vigueur», précisant que «cette stratégie tend à offrir les garanties d'accès aux lieux de retranchement des groupes terroristes».

Il s'agit également de renforcer le contrôle à l'entrée et à la sortie des villes et d'appuyer les services de renseignement.

Dans un premier temps la stratégie sera expérimentée dans le gouvernorat de Kasserine, en attendant sa généralisation dans les régions du Kef et de Jendouba.

Il est aussi question de renfort logistique et humain, lequel, sera mis à niveau de manière à garantir la réalisation des objectifs liés à la sécurité et la stabilité, a indiqué le ministre.

Au sujet des mouvements de protestation qu'a connus la ville de Kasserine lors des derniers jours, Fourati a fait savoir que l'enquête préliminaire avec les personnes arrêtées, a révélé que «5 individus à bord d'une voiture de



location ont distribué de l'argent et des cartes de recharges téléphoniques aux manifestants pour attiser la situation dans la région et dans le pays en général».

Le ministre tunisien de l'Intérieur a assuré que «ces personnes ont été interpellées par la police», affirmant que «le département est déterminé à face à tous les mouvements de protestation nocturnes qui prennent pour cible les biens publics et privés et qu'il oeuvrera, en contre partie, à garantir la protection des manifestations pacifiques qui se tiennent le jour». Mercredi soir, de nouveaux heurts ont éclaté entre des jeunes mani-

festants et les forces de l'ordre tunisiennes dans la ville de Kasserine dans l'ouest de la Tunisie où un journaliste est décédé après s'être immolé par le feu, selon l'agence TAP. Les quartiers Ennour et Ezzouhour de la ville étaient le théâtre de heurts depuis la soirée de lundi dernier entre les unités de sécurité et des jeunes manifestants qui ont lancé des pierres et des cocktails Molotov sur les agents de sécurité, les obligeant à faire usage de gaz lacrymogène pour les disperser, sur fond de la mort du photographe Abderrakazek Zorgui après une immolation par le feu dans des circonstances non

encore élucidées, et sans soulever aucune revendication, rappelle l'agence de presse. Ces manifestations ont été accompagnées par des incidents et la destruction de caméras de surveillance du ministère de l'Intérieur installées à l'intersection des deux quartiers. Pour rappel, les journalistes tunisiens observeront une grève générale le 14 janvier prochain en signe de protestation contre leur situation socio-économique et ce, suite au décès de leur collègue, Abderrzak Rezgui, avait annoncé le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT).

Abderrzak Rezgui avait mis en ligne, quelque heures avant de passer en action, une vidéo dans laquelle il manifestait son dégoût quant à la détérioration de la situation socio-économique de toute sa région.

Les autorités tunisiennes ont déjà ouvert une enquête d'investigation dans les circonstances de cet incident puisque, d'après certains médias locaux, cette tentative de suicide n'était pas volontaire et que des soupçons ont été avancés pour dire qu'il s'agit d'un meurtre à préméditation.

GABON: Résultat des législatives proclamés, le gouvernement cesse ses fonctions

La Cour constitutionnelle du Gabon a proclamé les résultats des législatives d'octobre dans la nuit de jeudi à vendredi, entraînant la fin des fonctions du gouvernement d'un pays dont le président, Ali Bongo Ondimba, est absent depuis plus de deux mois.

Ces résultats définitifs ont confirmé l'écrasante victoire du Parti démocratique gabonais (PDG, au pouvoir) face à une opposition laminée qui obtient moins de 20 sièges sur les 143 de l'Assemblée nationale.

La présidente de la Cour, Marie-Madeleine Mborantsuo, a annoncé que le nouveau président de l'Assemblée nationale serait élu le 11 janvier. Conformément à la Constitution, «les fonctions du gouvernement cessent», notamment «à l'issue de la proclamation des résultats des élections législatives par la Cour constitutionnelle». «Le gouvernement assure l'expédition des

affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement», précise la loi fondamentale. La tradition au Gabon veut que le Premier ministre, actuellement Emmanuel Issoze Ngondet, présente sa démission au président Bongo qui doit désigner un nouveau chef de gouvernement.

Avec les membres de son cabinet, le nouveau Premier ministre prête ensuite serment devant le chef de l'Etat et les juges de la Cour constitutionnelle. Or le président Bongo est absent depuis le 24 octobre, où il a été victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC) alors qu'il se trouvait en Arabie saoudite.

Il a été soigné plus d'un mois dans un hôpital de Ryadh avant d'être transféré à Rabat où il se trouve toujours en convalescence et en rééducation.

Depuis, il ne s'est pas exprimé, mais le fera depuis Rabat pour présenter ses vœux de Nouvel an à la Nation, a indi-

qué mercredi une source proche de l'entourage présidentiel.

En attendant son retour au Gabon à une date qui n'a pas été précisée, il a chargé le Premier ministre (Emmanuel Issoze Ngondet) de répondre aux attentes de la population conformément à la Constitution», a ajouté cette source. En deux mois, seule une photo du président et deux vidéos tournées à Rabat, ont été diffusées.

Ces images où Ali Bongo apparaît toujours assis et ne s'exprime pas - les vidéos ont été diffusées sans son - n'avaient pas rassuré sur ses capacités physiques et intellectuelles à assumer ses fonctions.

Trois dirigeants de partis d'opposition ont demandé qu'une équipe médicale constituée sur une base consensuelle aille voir le président à Rabat pour déterminer s'il est en mesure d'assumer ses fonctions.

GUINÉE: Le président plaide pour la libre circulation des personnes et des biens au sein de la CEDEAO

Le président guinéen Alpha Condé a plaidé, jeudi au cours du conseil des ministres, pour l'effectivité du processus de libre circulation des personnes et des biens dans l'espace géographique de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Devant le Premier ministre Kassory Fofana et l'ensemble des membres du gouvernement, le chef de l'Etat a donné «des instructions fermes» aux ministres concernés afin que la libre circulation des biens et des personnes soit effective entre la Guinée et les autres Etats membres de la CEDEAO, conformément aux accords et traités internationaux ratifiés par la Guinée. «Au niveau des frontières entre la Guinée et les

autres pays de la CEDEAO, aucun paiement ne doit se faire pour le mouvement des personnes et des biens», a indiqué le président Alpha Condé. Le 25 novembre dernier, le gouvernement guinéen, en collaboration avec le bureau de la représentation de la CEDEAO en Guinée, a organisé une caravane de sensibilisation sur l'intégration sous-régionale à l'occasion de la célébration de la journée de l'intégration de la CEDEAO dans la localité de Pamalep, zone frontalière entre la Guinée et la Sierra Leone. Cette activité visait à cultiver l'esprit de l'intégration économique et la consolidation de la paix au niveau des citoyens vivant dans l'espace de la CEDEAO.

2018-FRANCE: Les musulmans de France rejettent toute ingérence dans l'organisation de leur culte

Les musulmans de France, forts de leur position comme les représentants de la 2^e religion de l'Hexagone, n'ont pas cessé durant l'année 2018 d'exprimer leur rejet de toute immixtion ou ingérence dans l'organisation de leur culte.

Acculés par la volonté du président Emmanuel Macron d'organiser le culte musulman de France, même si la loi de la laïcité (1905) interdit à l'Etat de s'occuper du religieux, et par la persistance de cultiver à dessein l'amalgame entre l'islam et le terrorisme, les musulmans de France, réunis en congrès le 9 décembre dernier, ont affirmé que la définition des dogmes et des pratiques des cultes «incombe» aux représentants des cultes «à elles seules» dans la limite «des impératifs de l'ordre public et dans le respect des principes et des valeurs de la République».

Le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, a été dans ce sens très explicite en déclarant que les musulmans de France, «lassés» par tant de projets «avortés» d'organisation de l'islam en France, ont décidé d'ouvrir «par eux-mêmes et pour eux-mêmes» à une «véritable» représentation et à une «solide» structuration de leur culte dans un rapport de confiance avec les autorités françaises.

Ce rejet épidémique de cette ingérence, voulue uniquement pour le culte musulman, est justifié par la méconnaissance totale en France de l'islam et de son message de paix dans le monde, le refus de la politique de «deux poids deux mesures» et par la non acceptation, même si elle n'est pas exprimée de façon directe, de la volonté des pouvoirs publics de contrôler le financement du culte.

Une opposition farouche à toute ingérence

C'est ainsi que les



musulmans de France revendiquent l'indépendance du culte musulman comme «principe préliminaire» à toute discussion sur son organisation, avertissant que «toute tentative de modifier les rapports clairs et fondamentaux entre les religions et l'Etat, tout ingérence d'une administration () entraîneraient (leur) opposition farouche».

Pour ce qui est du financement du culte, ils rejettent également l'ingérence, soulignant que «seule importe une gestion libre et autonome, sous contrôle légal d'un commissaire aux comptes qui peut devenir obligatoire».

Par ailleurs, des membres du groupe de travail qui a mené une consultation auprès des musulmans de France sur l'organisation du culte ont aussi dénoncé les manœuvres de récupération et de contournement initiées par le gouvernement.

«... l'Etat entreprend de créer des structures satellites, chargées de prendre progressivement possession de l'argent provenant des dons des musulmans et de ponctionner le marché du halal, afin d'imposer ensuite ses imams et

sa vision de l'islam, sur le temps long», ont-ils indiqué.

La consultation a permis, à travers le Net, à des dizaines de milliers de musulmans, partout en France, de s'exprimer et d'entamer un travail de fond pour «repenser la manière dont leur religion pourrait s'organiser, de manière constructive et indépendante».

Cette position, affirmée et réaffirmée, a obligé le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, qui est également en charge des cultes en France, d'apporter les clarifications sur la vision du gouvernement vis-à-vis de la religion de plus de 7 millions de Français.

«Une chose est claire : il ne s'agit pas pour l'Etat d'écrire les enjeux de l'organisation du culte musulman, cela relève entièrement de la responsabilité de ses fidèles», a-t-il souligné dans une intervention au congrès des musulmans de France, réfutant «l'idée que l'Etat devrait s'en désintéresser et appelant les musulmans à «travailler ensemble» pour l'avenir de l'islam dans la société française.

Un combat permanent

pour la reconnaissance

Il faut rappeler que le rapport de l'Institut Montaigne (600 pages), élaboré par Hicham Karoui et présenté au président Macron, a suscité de vives réactions chez les représentants du culte musulman en France qui l'ont rejeté dans sa forme et son contenu.

«La fabrique de l'islamisme» préconise l'instauration d'un certain «Tracfin» pour contrôler les flux financiers, les collectes de fonds et les dons dont bénéficient les représentations du culte musulman, notamment en matière de financement de la gestion des mosquées, et l'instauration d'une taxe halal, dont le chiffre d'affaires du marché en France est estimé à 6 milliards d'euros.

Sur un autre plan, les musulmans commencent n'arrivent pas à comprendre qu'ils sont, à chaque attentat terroriste perpétré en France, sollicités de s'exprimer sur ces actes, comme si on voudrait leur coller quelque part une partie de cette responsabilité.

Il se demandent, cependant, que les actes d'islamophobie ne sont jamais condamnés en France, ni poursuivis en justice.

Une justice qui est d'ailleurs fustigée pour avoir «perdu» des plaintes dans ce sens. Ils savent toutefois que le combat d'une reconnaissance équitable au même pied d'égalité avec les autres cultes n'est pas facile, rejetant de fait l'appellation «islam de France», au même titre qu'il n'y a pas de «christianisme de France» ni de «judaïsme de France».

UE - PALESTINE - ISRAËL: L'UE condamne la décision d'Israël de construire 2.200 logements dans des colonies en Cisjordanie occupée

L'Union européenne (UE) a condamné la décision des autorités d'occupation israéliennes d'approuver des plans de construction d'environ 2.200 logements dans des colonies en Cisjordanie occupée.

«La position de l'Union européenne sur la construction de colonies israéliennes est claire et reste inchangée: toute activité de colonisation est illégale au regard du droit international et mine la viabilité de la solution à deux Etats et la perspective d'une paix durable», a souligné un porte-parole de l'UE pour les Affaires étrangères dans une déclaration.

Des plans de construction d'environ 2.200 logements dans des colonies de Cisjordanie occupée ont été approuvés mercredi par les autorités d'occupation israéliennes. Plus de 1.150 logements ont obtenu un accord définitif en attendant que les permis de construire soient publiés, tandis que 1.032 n'ont obtenu que le premier stade des autorisations.

Les colonies, considérées comme illégales par la communauté internationale, constituent l'un des obstacles majeurs à la paix entre Palestiniens et Israéliens.

SYRIE: Moscou se félicite de l'entrée de l'armée syrienne à Minbej

Moscou s'est félicitée de l'entrée de l'armée syrienne à Minbej dans le Nord du pays après l'appel à l'aide lancé par les forces kurdes syriennes, soulignant que cette démarche «va dans le sens d'une stabilisation de la situation» en Syrie, ont rapporté des médias russes.

Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, cité par l'agence russe Sputnik, a affirmé vendredi que l'entrée de l'armée syrienne à Minbej «va dans le sens d'une stabilisation de la situation», ajoutant que «l'élargissement de la zone de contrôle des forces gouvernementales (...) constitue sans aucun doute une tendance positive».

S'exprimant lors d'un point de presse, il a précisé que le sujet serait discuté samedi lors d'une visite à Moscou des ministres turcs des Affaires étrangères et de la Défense, qui doit selon lui «apporter de la clarté» et permettre de «synchroniser les actions» entre la Russie et la Turquie, a ajouté la même source.

L'armée syrienne s'est déployée, vendredi, dans la ville de Minbej, au nord du pays, après un appel à l'aide des populations kurdes syriennes qui font face à des menaces d'offensive de la Turquie.

L'appel des Unités de protection du peuple (YPG) a été lancé quelques jours après l'annonce des Etats-Unis du retrait de ses troupes déployées illégalement dans cette région du pays sans mandat de l'ONU.

ETATS-UNIS: Michelle Obama, la femme la plus admirée des Américains en 2018 (Sondage)

L'ancienne première Dame des Etats-Unis Michelle Obama a été nommée femme la plus admirée des Américains en 2018, selon un sondage Gallup publié jeudi.

C'est la première fois en 17 ans que quelqu'un d'autre que l'ancienne candidate démocrate à la présidentielle de 2016, Hillary Clinton, arrive en tête de la liste des femmes les plus admirées des Américains, selon l'institut de sondage.

L'enquête annuelle demande aux Américains de nommer l'homme et la femme qu'ils admirent le plus, vivant partout dans le monde.

Mme Obama a été classée première avec 15% des personnes qui la nommaient, suivie par la milliardaire et figure des médias Oprah Winfrey, qui a été mentionnée par

5% des sondés. Hillary Clinton et l'actuelle Première Dame, Melania Trump arrivent derrière avec 4% chacune.

Gallup attribue le basculement en haut de la liste des femmes au fait que Clinton «s'est davantage repliée dans la vie privée après une longue carrière en tant que première Dame, sénatrice américaine, secrétaire d'Etat et candidate à la présidentielle à deux reprises».

Michelle Obama est actuellement en tournée aux Etats-Unis pour faire la promotion de son autobiographie à succès, «Becoming», la remettant sous les projecteurs bien que son rôle de première Dame soit terminé. La Reine Elizabeth figure aussi dans le top 10 pour la cinquantième fois, un record.

D'autres leaders mondiaux, des acti-

vistes, des artistes et une juge de la Cour suprême des Etats-Unis ont complété la liste. En ce qui concerne l'homme le plus admiré, l'ancien président Barack Obama a été élu pour la onzième année consécutive. Il égale ainsi l'exploit de l'ancien président et commandant de la Seconde Guerre mondiale, Dwight Eisenhower. Avec 19% des citations, Obama est suivi de l'actuel président Donald Trump qui lui a été mentionné par 13% des sondés. C'est la 13^e fois depuis le début du sondage en 1946 que le président en exercice n'arrive pas en tête. D'autres anciens présidents, anciens candidats à la présidence, des chefs religieux et deux milliardaires américains complètent la liste des 10 hommes les plus admirés.

APS



SÉTIF

Une paléontologue tire les premiers enseignements de la découverte archéologique d'Aïn Boucherit

La professeure de paléontologie au Muséum national d'histoire naturelle de Paris, Brigitte Senut, a indiqué que la découverte d'outils très anciens à Aïn Boucherit (Sétif, 300 km à l'est d'Alger) questionne sur les migrations des hommes de l'Afrique vers l'Europe, soulignant que la région était «plus giboyeuse».

«Les découvertes d'outils très anciens dans le nord de l'Afrique nous questionnent sur les migrations des hommes de l'Afrique vers l'Europe. Il y a quelques jours on annonçait la découverte d'outils taillés très anciens, jusqu'à 2,4 millions d'années dans le nord de l'Afrique, en Algérie, dans la région d'Aïn Hanesh, sur le site d'Aïn Boucherit en particulier», a-t-elle précisé mercredi soir à France Culture.

Cette découverte archéologique dans la région de Sétif informe sur les migrations anciennes des êtres humains, d'une zone à l'autre bout du monde: de l'Afrique orientale à l'Afrique du nord, et jusqu'à l'Europe, a-t-elle expliqué, relevant que c'est la première fois qu'on découvre des outils aussi anciens dans le bassin méditerranéen.

Pour cette paléontologue, qui retrace dans ses recherches l'évolution biologique de l'humanité, la découverte d'Aïn Boucherit «nous remet en mémoire le fait que c'est un homme migrant qui se déplace et qui n'est pas restreint, contraint à une région précise», indiquant que les premières migrations se passaient vers 1,5 million d'années et que c'était l'Homo erectus ou l'Homo ergaster qui allait peupler le monde. Elle a fait observer que l'environnement dans la région d'Aïn Hanech et sur le site d'Aïn Boucherit, en particulier, «était un milieu de savane humide donc était beaucoup



plus humide que ce que l'on connaît aujourd'hui dans la région».

«C'était une région plus giboyeuse : on a des hippopotames, des antilopes... Donc c'était quelque chose d'important pour l'homme pour pouvoir se nourrir», a-t-elle ajouté. Pour les outils découverts, la paléontologue a indiqué que «ce sont des outils classiques d'une culture qu'on a découverte à Olduvai en Tanzanie, donc c'est une culture ancienne qu'on a retrouvée au Kenya ou en Ethiopie, à Gona par exemple, mais également en Ouganda à Niabou vers 1,5 ou

1,8 million d'années». «Parmi les outils ce sont en grande partie des noyaux de cailloux de calcaire qui ont été re-cassés, certains sur une face, d'autres un peu plus largement. Il y a des éclats et donc c'est relativement diversifié pour une culture très ancienne», expliquant que cela veut dire aussi qu'il y avait «probablement» consommation de viande, de moelle, et donc «ça nous apporte quelque chose d'important sur la paléobiologie, le paléo-comportement de ces hominidés anciens en dehors de l'Afrique orientale».

RÉVOLUTION Skikda se souvient de la bataille de Kechida

La commune de Bin El Ouidène (Sud-ouest de Skikda) a célébré jeudi le 57ème anniversaire de la bataille historique de Kechida survenu en ce même jour.

La célébration de cette bataille s'est déroulée en présence des autorités locales civiles et militaires, des moudjahidine de la région et des enfants de chouhada et moudjahidine. Deux groupes de moudjahidine, composés de 70 djoundis dirigés par Dhif Bouzerara et Mahmoud Boutebane, avaient tenu le 27 décembre 1961 une embuscade à deux camions transportant des militaires français et des harkis au lieu-dit Kechida, a indiqué à l'occasion le moudjahid Ahcène Bousseta, présent à la bataille.

Les moudjahidine ont déploré deux chouhada durant la bataille, à savoir Nour Aïssa de Béni Oulbène et Abdelkader Benzerab de Mascara, et deux blessés, Mesbah Arezki et Youcef Bouzitoun, se souvient ce moudjahid qui assure que l'ennemi avait perdu 28 soldats français et 7 harkis.

De nombreuses armes de guerre dont 13 fusils et deux appareils de télécommunications ont été récupérés par les moudjahidine lors de cette bataille, a-t-il dit.

L'armée d'occupation avait réagi en traquant les moudjahidine à l'origine de l'attaque, mais, au final, avait dû renoncer en raison des intempéries qui avaient prévalu alors, a relaté le moudjahid Ahcène Bousseta.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya d'Adrar

Mise en demeure N°02

L'entreprise des travaux bâtiment DAKKOU DJELOUL domicilié à Boufadi Adrar titulaire du marché N°393: en date du : 10/04/2012 relatif au Projets :

Lot N°01: Réalisation d'un Piscine de Proximité à Fenoughil.

Lot N°01: Réalisation d'un Piscine de Proximité à Aougrouit.

Dans le cadre de l'opération Etude, Réalisation et Equipement de 02 Piscines de Proximité à Fenoughil et Aougrouit est mis en demeure N°02 à renforcer le chantier en moyens humains et matériels dans un délai de (08) jours à compter de la première du présent avis aux quotidiens nationaux au BOMOP.

Faute de quoi des mesures réglementaires seront prises conformément aux clauses du marché et à la réglementation en vigueur.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF DE CHERAGA
COMMUNE D'OULED FAYET

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 73 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations du service public, le président de l'assemblée populaire et communale d'Ouled Fayet informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à :

- L'avis d'appel d'offres national avec exigences de capacité minimales N°04/18 publié sur le quotidiens nationaux- وقت الجزائر le 19/11/2018 - et DK NEWS 24/11/2018 concernant l'opération :

*Approvisionnement en denrées alimentaires des cantines scolaires de la commune de Ouled Fayet pour l'année 2019

La procédure d'évaluation technique et financière appliquée conformément aux critères prévus dans le cahier des charges et instructions aux soumissionnaires a donné les résultats suivants :

Intitulé de l'opération	Soumissionnaire attributaire de la convention	Note technique	Note financière	Montant de l'offre TTC	Montant Corrigé
Lot N° 01 : viandes rouges	AISSANI RAMDANE NIFN° 159163300143143	60	L'offre La Moins disante	Montant minimum : 2.000.000,00	/
				Montant maximum : 2.695.000,00	
Lot N° 02 : viandes blanches	AISSANI RAMDANE NIFN° 159163300143143	60	L'offre La Moins disante	Montant minimum : 2.281.500,00	/
				Montant maximum : 2.694.650,00	
Lot N° 03: Fruits et légumes	SELLAS YAKOUB NIFN° 189092001378135	30	L'offre La Moins disante	Montant minimum : 7.355.920,00	Montant minimum : 9.493.480,00
				Montant maximum : 9.682.480,00	Montant maximum : 9.493.480,00
Lot N° 04: ALIMENTATION GENERALE	BOUSSAADA HADJER NIFN°29861613040 0243	40	L'offre La Moins disante	Montant minimum : 1.381.854,65	Montant minimum : 1.240.570,65
				Montant maximum : 1.965.646,71	Montant maximum : 1.695.501,65
Lot N° 05: produits laitiers et dérivés	BOUSSAADA HADJER NIFN°29861613040 0243	40	L'offre La Moins disante	Montant minimum : 2.965.518,90	Montant minimum : 3.136.198,90
				Montant maximum : 3.531.632,30	Montant maximum : 3.704.672,30
Lot N° 06: Pain	Après évaluation technique aucun des soumissionnaire n'est qualifié pour le lot N°06 Pain, un autre avis sera lancé ultérieurement				

Les soumissionnaires ont un délai de 10 jours à compter de la première parution du présent avis aux quotidiens nationaux pour formuler d'éventuels recours conformément à l'article 44 et 114 du décret présidentiel N° 10/236 du 07 Octobre 2010 modifié complète portant réglementation des marchés publics.

2018 L'ANNÉE LITTÉRAIRE: Une moisson généreuse

L'année s'achève sur un bilan positif pour le champs littéraire, aidé par un dynamisme remarqué de l'édition algérienne qui s'est distinguée en 2018 par une production prolifique d'œuvres d'auteurs confirmés et l'émergence de jeunes plumes.

Faisant presque fonction de rentrée littéraire, le Sila (Salon international du livre d'Alger) aura été, comme chaque année, l'occasion de découvrir les nouvelles publications des éditeurs locaux qui proposaient les dernières œuvres d'écrivains connus et de journalistes lancés dans l'écriture romanesque depuis quelques années. Les romanciers Mohamed Magani et Mustapha Boucharab ont été les premiers à donner le top départ des publications en cette année avec la sortie, respectivement, de «L'année miraculeuse» et «La fatwa», tous deux chez Chihab, suivis de «Khalil», dernier ouvrage de l'écrivain à succès Yasmîna Khadra. A partir du mois de septembre, plusieurs autres œuvres paraîtront: «Le naufrage de la lune» de Amira-Géhanne Khalfallah, «Nulle autre voix» Maïssa Bey, «Les yeux de Mansour» de Ryad Girod, «Le peintre dévorant la femme» de Kamel Daoud, «Sentiments irradiés» de Djamel Mati, «Aïzer, un enfant de la guerre» de Mohamed Sari, ou encore «Les couffins de l'équinoxe» de Ameziene Ferhani, parmi d'autres. Des journalistes et chroniqueurs de presse, également écrivains depuis quelques années, ont signé leur retour en 2018 avec des romans et des recueils de nouvelles très remarqués à l'image de Mustapha Benfodhil avec son roman «Body Writing», Amari Chawki qui a publié «Balak»,

ou encore Lezhari Labter qui revient avec «Laghout ville assassinée» et un ouvrage collectif, «Hiziya mon amour», coordonné par ses soins et rassemblant les textes de plusieurs écrivains et poètes autour du souvenir de Hiziya, un personnage immortalisé par la poésie de Benguitoun. D'autres grands noms de la littérature algérienne d'expression arabe sont aussi revenus au-devant de la scène en 2018 comme Amine Zaoui avec «El Khillan», Abdelwahab Aïssaoui qui a signé «El Diwan El Isbarti», ou encore Saïd Khatibi avec son roman «Hatab Sarajevo»: une cuvée 2018 des plus riches, à laquelle s'ajouteront de nouveaux venus sur la scène littéraire d'expression arabe comme Smail Mehnana, Ali Meghazi, ou encore Lounis Benali.

=Des prix pour terminer l'année=

Comme les précédentes années, l'événement littéraire le plus marquant en 2018 reste le Salon international du livre d'Alger (Sila) qui a drainé, en novembre, un public très nombreux pour sa 23e édition qui a accueilli un millier d'éditeurs dont 271 maisons algériennes. Des salons nationaux du livre ont été organisés à Tizi-Ouzou, Tlemcen, Oran, Ouargla, Skikda ou encore Batna, entre autres villes qui ont également vu la naissance, pour certaines d'entre-elles, de clubs de lecture et cafés littéraires créés à



l'initiative de particuliers ou d'institutions culturelles. La tenue des premières «Rencontres annuelles Méditerranée Afrique des jeunes écrivains» avec la participation d'une quarantaine d'écrivaines et le lancement d'un nouveau prix littéraire, «Prix Yamina Mechakra», du nom de l'écrivaine et psychiatre Yamina Mechakra (1949-2013), qui devait être décerné à la fin de l'année par un jury exclusivement féminin, ont également marqué l'année 2018 qui s'achève avec l'attribution de plu-

sieurs prix littéraires. Dans sa sixième édition le prix littéraire Mohamed Dib a été attribué cette année aux auteurs Mohamed Saadoun pour son roman «la défaite», à Smail Yabrir pour «Maoula El haïra», et à Sami Messaoudene pour «Enza». L'écrivaine algérienne Aïcha Kassoul a remporté cette année le Prix «Escale littéraire» pour son roman «La Colombe de Kant», alors que le roman «1994» de Adlene Meddi avait reçu le prix «Transfuge» du meilleur polar francophone de

l'année 2018, une année qui aussi vu la distinction du roman «Zabor ou les psaumes» de kamle Daoud qui a reçu le Prix méditerranéen du Centre méditerranéen de littérature. Le Grand prix Assia Djebar dans sa 4e édition a été quant à lui attribué aux écrivains Nahed Boukhalifa pour sa fiction en Arabe «Sirène, destination d'un homme optimiste», Ryad Girod pour «Les yeux de Mansour» (Français) et Mhenni Khalifi pour son roman en Tamazight «Imehbal» (Les fous).

ORAN: Découverte d'une fresque géante du peintre français François Fauck



Une fresque géante du peintre français François Fauck, qui a vécu en Algérie dans les années 1950, a été découverte à Oran, sur le mur d'un local appartenant à une entreprise publique, a-t-on appris de la direction de la Culture.

Il s'agit d'une œuvre de 29 mètres de long et de 6 mètres de large, réalisée sur le mur d'un local servant pour le contrôle technique de véhicules appartenant à la Sonelgaz, dans le quartier El Emir Abdelkader à Oran, a constaté jeudi l'APS.

Le chargé de la communication de la direction de la Culture, également membre d'une commission mise sur pied pour étudier les possibilités de valorisation de cette fresque, Noré Mekhessi, a précisé que la même direction a appris l'existence de cette fresque, durant le Salon des arts plastiques, organisé récemment à Oran.

«Un des artistes participant à cet événement a signalé l'existence d'une fresque, signée par l'artiste François Fauck sur un grand mur d'un garage de contrôle technique des véhicules», a indiqué le même responsable, ajoutant que des spécialistes ont été dépêchés sur les lieux pour identifier avec exactitude cette œuvre d'art qui date des années 1950.

La même commission a effectué, de-

puis, plusieurs visites. Elle étudie aujourd'hui les possibilités de restaurer la fresque, qui a subi certaines dégradations, et de son déplacement vers un autre lieu où elle serait mieux valorisée et plus visible.

Réalisé selon les anciennes techniques avec de l'argile et en bas relief, l'œuvre représente plusieurs motifs et les douze signes du Zodiaque. S'agissant des perspectives, Noré Mekhessi a indiqué, qu'il s'agit d'abord de déplacer la fresque, de la restaurer et de compléter certaines parties manquantes, avec le concours d'artistes spécialisés. Il s'agira ensuite de la placer dans un lieu visible pour mieux la valoriser.

«L'esplanade du nouveau stade olympique de Belgaïd figure parmi les propositions de placement de cette valeureuse fresque», a-t-il avancé. François Fauck, peintre français, est né à Lille en 1911 et décédé à Paris en 1979. Ses œuvres se rattachent au mouvement pictural de la «Réalité Poétique». Durant son séjour en Algérie où il a vécu durant deux décennies, dans les années 50 et 60, il a peint des paysages de plusieurs villes du pays comme Alger, Oran, Tlemcen, Constantine et le Sud.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE

Direction de la Santé et de la Population

De la Wilaya de Bouira

Établissement Public Hospitalier

De Sour El Ghozlane

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Vu l'article 65 paragraphe 02 du décret présidentiel N° 15 /247 du 20/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'établissement public hospitalier de Sour El Ghozlane informe tout fournisseur ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert N°03/2018 lancé dans les journaux «صدى اليوم» du 28/11/2018 en langue arabe ainsi que «DK NEWS» du 01/12/2018 en langue française.

Après l'évaluation des offres l'attribution provisoire est désignée comme suit :

N° Lot	Intitulé	Fournisseurs	OFFRE TECHNIQUE	MANTANT APRES CORRECTION EN TTC	Délai d'exécution	OBSERVATION
Lot 01	Légumes et fruits	ZIANI ABDELATIF (SOUR EL GHOZLANE)	60/70	4 776 350.00 DA	Durant l'année 2019	Moins disant
Lot 02	Alimentations Générales et produits laitier	ZIANI ABDELATIF (SOUR EL GHOZLANE)	60/70	5 435 250.00 DA	Durant l'année 2019	Moins disant
Lot 03	Viandes rouges et blanches, œufs	AINOUCHE KHALED (MEDIA)	70/70	9 741 250.00 DA	Durant l'année 2019	Moins disant
Lot 04	Pain amélioré, pain sans sel et croissant	BOURAB SAMIR (SOUR EL GHEZLANE)	20/40	2 239 600.00 DA	Durant l'année 2019	Moins disant

Les soumissionnaires ayant participé dans cette soumission peuvent déposer leurs recours adressés au comité des marchés de l'établissement public hospitalier de Sour El Ghozlane dans un délai de (10) dix jours à partir de l'apparition de cette attribution provisoire à travers les journaux quotidiens. Vu l'application de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 20/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

TUNISIE / MEILLEURS SPORTIFS 2018 : Malek Jaziri et Ons Jabeur lauréats du 7^e référendum de la TAP

Les joueurs de tennis Malek Jaziri (messieurs) et Ons Jabeur (dames) ont été élus meilleurs sportifs tunisiens de l'année 2018, à l'issue des résultats du 7^e référendum de l'agence Tunis Afrique Presse (TAP), dévoilés jeudi.

Malek Jaziri a obtenu 646 points, devançant au classement le portier international Makram Missaoui (483) et le basketteur Mohamed Hadidane (349).

Le tennisman tunisien a été plébiscité pour son remarquable parcours cette année qui l'a vu remporter le tournoi de Qujing en Chine et réaliser des performances honorables dans plusieurs tournois de Grand Chelem, ce qui lui a valu la 45^e place mondiale au classement ATP, la meilleure de toute sa carrière sportive.

Dans la catégorie féminine, Ons Jabeur a été sacrée meilleure sportive de l'année (590 points) grâce notamment à sa victoire finale au tournoi de Manchester doté de 100.000 dollars, et sa qualification en finale du tournoi de Moscou. L'escrimeuse Ines Boubakri, lauréate de la dernière édition, a obtenu cette année la deuxième place (459 points), alors que la jeune haltérophile Ghofrane Belkhir figure sur la troisième place du podium (436 points). Pour sa part l'international Wahbi Khazri a été logiquement élu meilleur footballeur de l'année en totalisant 422 points, devançant l'attaquant de l'Espérance de Tunis Anice Badri (407 points) et le milieu offensif de

Dijon Naim Sliti (392). Sans surprise, le titre de meilleur athlète handisport est revenu comme prévu à Walid Killa chez les hommes (589 points) et à Raoua Tlili chez les dames (531 points).

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE DE JUDO (ESPOIRS) :

La Ligue régionale oranaise table sur 10 médailles

Promue en Ligue régionale il y a quelques mois, la Ligue oranaise de judo table sur au moins 10 médailles lors du championnat d'Algérie des espoirs en individuels prévu vendredi et samedi à Alger, a indiqué le président de cette Ligue.

«Nous visons le podium dans au moins 10 catégories de poids. Nous avons les moyens de décrocher une dizaine de médailles, même si nous nous attendons à une rude concurrence», a déclaré à l'APS, Khaled Brahmi. Une soixantaine de judokas et judokates affiliés à la Ligue régionale oranaise ont réussi à valider leurs billets pour le championnat national (garçons et filles) que va abriter la salle omnisports de Birtouta, au terme du championnat régional organisé à Oran il y a quelques semaines.

La plupart des judokas oranais, qualifiés pour le rendez-vous de ce week-end, sont issus des équipes de Ouled El Bahla, Miloua et Noudjoum El Hamri, trois clubs qui sont en train de faire leurs preuves sur la scène du judo dans la région Ouest, selon les spécialistes locaux. «Grâce à ces équipes et à d'autres, le judo oranaise est en train de retrouver son lustre d'antan. Cela s'est vérifié lors du festival national de la jeunesse, au cours duquel les benjamins de notre Ligue, présente avec 11 athlètes, ont réussi à s'adjuger pas moins de 9 médailles. Un résultat qui nous rassure quant à la qualité de la formation que nos clubs sont en train d'assurer», s'est réjoui le président de la Ligue régionale oranaise, dont l'assemblée ordinaire est prévue pour dimanche prochain, a fait savoir le membre responsable.

APS

2018 : La violence gangrène le sport algérien

La violence dans les stades et dans l'environnement immédiat de ces enceintes est devenue en 2018 de plus en plus présente, gangrenant le football mais aussi d'autres disciplines au point de devenir un fléau face auquel tous les dispositifs prônés ont échoué.

Le stade est devenu le lieu privilégié des jeunes spectateurs dont une partie décharge toute son agressivité et ses ondes négatives, commençant par des injures qui fusent de partout sans aucun égard à l'assistance pour ensuite arriver souvent au pire des débordements. En football, les années passent et se ressemblent à travers cette violence récurrente dans les stades qui est devenue une façon de s'exprimer du supporter lequel ne trouve plus d'autres moyens de prouver qu'il est partie prenante de l'événement que par ces actes dépassant le cadre purement sportif.

Après une relative accalmie, 2018 a été marquée par le retour de ce fléau au premier plan dans les stades de football, avec 53 cas de violence enregistrés sur le territoire national (385 personnes blessées dont 105 policiers et 66 véhicules endommagés dont 53 appartenant aux services de l'ordre), selon des chiffres de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) arrêtés au 17 novembre dernier. A tel point que le football algérien est en train d'être pris en otage par des groupes de supporters violents lesquels n'hésitent pas, des fois, à transférer leur «folie» dans la rue qui se transforme en théâtre de bagarres entre irréductibles.

C'est le cas, par exemple, de la rencontre CA Bordj Bou Arreridj-MC Alger de la 11^e journée de Ligue 1 qui avait connu plusieurs dépassements et agressions dont avaient été victimes des joueurs, supporters et éléments de la sûreté nationale. Le Directeur général de la sûreté nationale, Mustapha Lah-

biri, s'est alors immédiatement saisi de ce dossier, dépêchant une commission d'enquête à Bordj Bou Arreridj pour mener une investigation et c'est sur la base de son rapport que de nouvelles recommandations ont été transmises aux différentes instances chargées de la programmation et de la direction des matchs de football, pour éviter des incidents similaires.

Les enceintes Chahid-Hamlaoui (Constantine), Ahmed-Zabana (Oran) et 5-Juillet (Alger), entre autres, ont été aussi le théâtre de scènes de violence inquiétantes et condamnables ayant causé plusieurs blessés, à l'intérieur et à l'extérieur des stades certaines fois. A Constantine, le match JS Kabylie-MC Alger, comptant pour les demi-finales de la Coupe d'Algérie 2017-2018, avait été ainsi émaillé d'échauffourées dans les gradins, survenues essentiellement à la mi-temps et ayant contraint l'arbitre de la rencontre à retarder la reprise de la seconde période.

Handball et basket-ball, la violence frappe les sports collectifs

Désormais, le phénomène de la violence dans les enceintes sportives ne touche pas seulement le football, puisque les autres disciplines collectives sont touchées.

La preuve vient de la salle omnisports de Batna et cette rencontre entre l'AB Barika et l'OM Annaba pour le compte de la dernière journée de la Division 1 de handball, décisive pour l'accession. Les supporters locaux ont brillé par des actes de vandalisme, chauffés à blanc par deux de leurs joueurs, Fradj et Merzoug, qui ont été par la suite



suspendus deux ans avec proposition de radiation à vie.

D'abord sur le terrain, la situation a dégénéré ensuite dans les tribunes avec un bilan de plusieurs blessés, dont la paire arbitrale Hamidi-Belkhir, touchée grièvement. Une vidéo circulant sur les réseaux sociaux montre une salle complètement saccagée, avec des chaises arrachées puis lancées des gradins et des pierres et des bouteilles jonchant le sol, occupé désormais par personnes déchaînées à tout casser.

Aussi, les matchs entre le GS Pétroliers et le CRB Baraki sont souvent émaillés d'incidents, alors que dernièrement, le bus de la JS Saoura a été caillassé lors de son déplacement à Arzew. En basket-ball, le choc des 8^{es} de finale de la Coupe d'Algérie 2017-2018 entre le GS Pétroliers et le WO Boufarik avait été perturbé suite à des jets de projectiles sur le parquet de la salle Harcha (Alger). Retardée de plus d'une heure à cause des agissements de supporters en tribunes, cette affiche a été interrompue à plusieurs reprises avant d'être

arrêtée puis reprogrammée un autre jour. Elle ne s'est jamais terminée puisque le WOB a refusé de jouer.

Cette saison, la rencontre CRB Dar El-Beida - WO Boufarik, comptant pour la 4^e journée de Nationale 1, a également été émaillée d'incidents, provoquant l'arrêt de la partie pendant une heure avant d'être reprise. Pour faire face à ce phénomène, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Hattab, s'était réuni début décembre avec les présidents des fédérations de football, basket-ball, volley-ball et handball, en présence du président et membres de la commission nationale exécutive de prévention et de lutte contre la violence dans les infrastructures sportives.

Lors de cette rencontre, le ministre, qui a parlé une fois de «climat de guerre» dans les stades algériens, a donné des instructions aux membres de ladite commission, installée en décembre 2017, à l'effet d'organiser des réunions périodiques avec toutes les fédérations sportives et ligues régionales afin de tenter d'éradiquer ce fléau.

HANDBALL : La sélection d'Oran remporte le 24^e tournoi Abdelhafid-Boussouf à Mila

La sélection masculine d'Oran U-19 a remporté le 24^e tournoi « Abdelhafid Boussouf » de handball en battant en finale, l'équipe de l'Unité sportive de Bordj Bou Arreridj sur le score de 35 à 34, dans un match disputé jeudi à la salle omnisports Benabderrahmane Tayeb.

Sept équipes ont pris part à ce 24^e tournoi commémoratif Abdelhafid Boussouf (décédé le 31 décembre 1980), initié par la direction locale de la jeu-

nesse et des sports (DJS) en coordination avec la fédération algérienne de Handball, à savoir la sélection d'Oran, la Jeunesse Sportive Espérance de Skikda, l'Unité sportive de Bordj Bou Arreridj, la sélection d'Ouargla, la sélection d'Oran, le CRB Mila et l'équipe de la Sonelgaz Alger et la sélection de Bejaia.

Cette manifestation sportive de 4 jours s'est clôturée par une cérémonie de remise des prix et cadeaux aux lauréats, en présence du wali de Mila, Mohamed

Amier, des membres de la ligue wilaya de handball et des représentants de la direction de la jeunesse et des sports.

Classement final :

- 1/ La sélection d'Oran.
- 2/ L'Unité sportive de Bordj Bou Arreridj.
- 3/ La Jeunesse Sportive Espérance de Skikda.
- 4/ L'équipe de Sonelgaz d'Alger.
- 5/ La sélection d'Ouargla
- 6/ CRB Mila.
- 7/ La sélection de Bejaia.

HANDBALL / CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS (MESSIEURS) : Le CS Sakiet Ezzit rejoint l'ES Tunis pour une finale 100% tunisienne

Le club tunisien du CS Sakiet Ezzit s'est qualifié pour la finale du Championnat arabe de handball messieurs, en s'imposant devant la formation qatarie d'Al Arabi 28 à 27 (mi-temps : 12-14), en demi-finale disputée jeudi à Sfax (Tunisie). Le club organisateur rejoint un autre club tunisien à savoir l'ES Tunis qui a battu un peu plus tôt la formation koweïtienne d'Al Salmya (34-16). La finale et le match de classement

pour la 3^e place se dérouleront samedi. La 34^e édition du Championnat arabe des clubs de handball enregistre la participation de 9 équipes, après le forfait de dernière minute d'Al Ittihad (Libye).

Résultats des demi-finales :

- ES Tunis (Tunisie) - Al Salmya (Koweït) 34-16
CS Sakiet Ezzit (Tunisie) - Al Arabi (Qatar) 28-27.

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE DE VO-VIETNAM: 300 athlètes au rendez-vous d'El Tarf

Pas moins de 300 athlètes représentant 19 ligues de wilaya prennent part à la 24ème édition du Championnat d'Algérie de vo-vietnam (hommes et dames), ouverte, jeudi après-midi à la salle omnisports Touil Ali, à El-Tarf.

Ce rendez vous sportif est le deuxième du genre, organisé par la Fédération algérienne du Vo-Vietnam (FAVV) a indiqué le président de cet organisme, Rabie Ait Medjber, et est la 24ème rencontre en terme de compétition dans cette discipline sportive.

Le coup d'envoi de ce tournoi s'est déroulé, à la salle omnisports Touil Ali, en présence des autorités locales ainsi que des 19 ligues dont celle de la wilaya d'El Tarf (récemment créée) qui compte 06 clubs totalisant près de 400 athlètes.

Cette nouvelle édition aura un cachet particulier, dans la mesure où une présélection de quelques 78 athlètes sera effectuée en prévision des échéances internationales, affirmé la même source, précisant que 26 athlètes retenus pour renforcer l'équipe nationale, lors des prochaines échéances internationales.

Le directeur de l'organisation sportive (DOS) de la Fédération algérienne (FAVV), Samir Touri, a indiqué, à ce sujet, que ce championnat qui se poursuivra jusqu'à samedi prochain, sera marqué par des épreuves-combat combiné et techniques, appelées «à connaître les performances susceptibles de constituer un tremplin pour l'équipe nationale lors de la coupe du monde de mai 2019, prévue en Russie».

Les athlètes dont quatre champions du monde dans cette discipline sportive, à savoir Kahina Abouali, Kahina Dan, Dehya Hemsas et Mohamed-Réda Bouchehal ont lors de ces éliminatoires par spécialité (combat combiné et technique individuelle) pu tester leurs niveaux et étaler leur savoir faire dans cette discipline sportive, a-t-on souligné. L'accent a été mis sur les efforts à



El Oued, Bouira, Boumerdes et Batna.

Les résultats finaux des compétitions technique et combinées:

Techniques /Dames :
1/ Maliika Amlal- Dellys (Boumerdes)
2/ Hala Tita Amaten.- Batna
3/ Faten Tita Amaten - Batna
4/Dehiya Dekal - Tizi Ouzou

Techniques/Hommes:
1/ Mohamed Amine Madi - Nadi Oussoud Blida
2/ Malek Selimani - Arts martiaux de Tizi Ouzou
3/ Hafid Razgaoui -Union Ait Aissa Mimouni Tizi Ouzou

Résultats finaux des exhibitions de combat par équipe:

Garçons :
1/ Akhlaf, club de Tizi-Ouzou
2/Amel Atouche de Tizi-Ouzou
3/Olympique Oued Souf

Filles:
1/Akfado -Tizi-Ouzou
2/Club Hidous -Tizi-Ouzou.

déployer pour la promotion du Vo-Vietnam dans cette région de l'extrême Nord-Est du pays et lui permettre de se hisser au niveau atteint par certaines wilayas, à l'image de Tizi Ouzou, Boumerdes, Tipaza, Alger et El Oued, a-t-on encore indiqué.

L'arbitrage de ce championnat est assuré par 21 arbitres fédéraux et 4 autres internationaux, a ajouté, pour sa part, l'entraîneur de l'équipe nationale du Vo-Vietnam, Ramdane Chérif Mohamed. Les compétitions, qui ont été précédées de 15 championnats qualificatifs de wilaya, ont permis, de relever le niveau "appréciable" des combats, a-t-il confié.

Se poursuivant jusqu'à samedi prochain, la compétition par spécialité et catégorie de poids (10 pour les hommes et 8 pour les dames), se déroule dans de "bonnes conditions" mobilisées par la direction locale de la jeunesse et des sports, a-t-on également soutenu.

L'Algérie compte, a-t-on rappelé, 12.000 licenciés en Vo-vietnam, représentant 140 clubs issus de 19 ligues de wilaya, dont six pôles de développement : Tizi-Ouzou, Alger,

OLYMPIADES DES ACTIVITÉS DE JEUNES À OUARGLA : Près de 150 participants en lice

Près de 150 jeunes, des deux sexes, issus des quatre coins du pays prennent part aux olympiades des activités de jeunes ouvertes jeudi au centre scientifique et de loisirs au quartier Ennasr (périphérie Ouest d'Ouargla), en présence des autorités locales.

Devant s'étaler jusqu'au 30 décembre prochain, cette manifestation nationale, placée sous le signe «Vivre ensemble en paix», s'assigne comme objectifs la formation d'une jeune génération innovante dans les arts et les sciences et bien imbu des valeurs de citoyenneté, ainsi que la promotion de l'émulation intellectuelle et scientifique.

Le programme de ce rendez-vous juvénile prévoit l'organisation de diverses compétitions, à savoir le Soroban (une technique de calcul mental), les jeux d'échecs, de guitare en individuel et le monologue, selon les organisateurs. Il s'agit aussi de l'animation d'une conférence sur la promotion du Soroban au niveau des structures juvéniles, des ateliers d'exposition consacrés aux activités scientifiques et culturelles et des concours des meilleures œuvres des participants, a indiqué la même source.

Les participants auront à profiter de s'enquérir des compétitions du festival de ski sur sable au niveau des dunes de la commune de Ain El-Beida (10 km d'Ouargla), ainsi que de la visite des sites touristiques à travers la région, notamment le lac de Hassi Benabdallah, le musée saharien, le vieux ksar d'Ouargla et Souk El-Hadjaj, a-t-on ajouté.

Des soirées artistiques, animées par des troupes folkloriques locales, figurent également au menu de cette manifestation destinée aux catégories d'âge oscillant entre 10 et 30 ans, a-t-on signalé. Tous les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement et la réussite de ces olympiades des activités de jeunes, en offrant un séjour agréable aux invités d'Ouargla. Organisée conjointement par la direction de la jeunesse et des sports (DJS) avec l'Office des établissements de jeunes (ODEJ) et la Ligue de wilaya d'animation de proximité des jeunes, cette manifestation qui coïncide avec les vacances scolaires d'hiver constitue une opportunité de rencontre et d'échange entre les jeunes algériens venant de différentes wilayas pour favoriser le développement de leurs activités dans plusieurs domaines et l'évaluation de la créativité chez eux.

FESTIVAL NATIONAL DE HANDBALL DES JEUNES : La sélection régionale d'Algérie s'illustre à Oran

Les handballeurs et handballeuses de la Ligue régionale d'Alger se sont distingués, lors du festival national de handball, dédié aux jeunes catégories et clôturé mercredi soir à Oran. Les U17 algérois garçons ont remporté le trophée de ce festival, lancé dimanche dernier, en battant en finale leurs homologues de la Ligue régionale de Batna sur le score de 25-18. Pour leur part, les U18 filles de la Ligue régionale d'Alger n'ont laissé aucune chance à leurs homologues de la sélection de la wilaya d'Oran en l'étrillant en finale (36-16), s'adjudgeant ainsi le trophée de leur catégorie.

Le directeur technique de la Ligue de wilaya oranaise, Bouziane Bousaada, a qualifié, dans une déclaration à l'APS, d'«appréciable» le niveau chez les U17 garçons «où les deux équipes finalistes ont rendu une belle copie, surtout qu'elles renferment en leur sein des joueuses à l'avenir prometteur». S'agissant des filles, il a estimé que les handballeuses de la Ligue régionale d'Alger ont copieusement

dominé les débats, «faisant preuve d'une large supériorité et réduisant à néant toute concurrence». «Il faut savoir qu'au niveau d'Oran par exemple, on ne dispose pas d'équipes de filles de moins de 18 ans, ce qui nous a contraint de participer avec des minimes, contrairement à la sélection d'Alger dont les joueuses évoluent, pour la plupart d'entre elles, dans le championnat des Seniors», a encore précisé le même technicien. Le festival, organisé par la Ligue oranaise de handball sous l'égide de la direction locale de la jeunesse et des sports, a vu la participation des sélections de six Ligues régionales en plus de celle de la Ligue de la wilaya d'Oran. L'entraîneur national des seniors filles, Abdelkrim Bendjemil, a suivi avec intérêt particulier les matchs des équipes féminines notamment en vue de dénicher des jeunes joueuses capables de renforcer les rangs de l'équipe première en prévision du championnat d'Afrique de 2020, ainsi que des jeunes méditerranéens que va abri-

GALA INTERNATIONAL DE BOXE À BOUDOUAOU (BOUMERDES) : La famille du défunt champion olympique Hocine Soltani honorée

La famille du défunt champion olympique, le pugiliste Hocine Soltani, a été honorée, jeudi, à Boudouaou (Est de Boumerdes).

Un public nombreux a assisté à la cérémonie, organisée à la salle omnisports de Boudouaou, en marge d'un gala international de boxe, organisé, mercredi et jeudi, en hommage au défunt boxeur algérien Hocine Soltani, en présence des responsables de la wilaya, de nombreux invités, dont des boxeurs connus (anciens et nouveaux) et des représentants de la Fédération algérienne de boxe (FAB) et de la Commission olympique algérienne. La mère du défunt Soltani a bénéficié, à

l'occasion, de nombreux hommages de la part de représentants officiels de la boxe algérienne, au même titre que des autorités locales.

Plus de 50 boxeurs, issus de 12 ligues de wilayas, outre des éléments de la sélection belge, de la sélection algérienne militaire et de l'équipe nationale de la Protection civile ont assuré l'animation de ce gala international, organisé le jour de naissance de Soltani (27 décembre 1972).

« Cette manifestation se veut un hommage à l'un des pugilistes les plus titrés de la boxe algérienne », a souligné Athmane Laâzizi, président de la Ligue de boxe de Boumerdes à l'APS, signalant que cette manifestation est



appelée à devenir un rendez vous annuel, à l'avenir. Pour rappel, Soltani était un spécialiste de la catégorie plumes et légers. Il avait récolté plusieurs titres dans sa carrière: Champion olympique à Atlanta en 1996 (légers), médaillé de bronze aux Jeux de Barcelone en 1992 (plumes) et médaillé de bronze aux Mondiaux de Sydney en 1991 (plumes). Il fut assassiné le 1er mars 2002 à Marseille (France). Deux ans plus tard, son corps a été trouvé par la police française, avant qu'il ne soit rapatrié en 2004 pour être enterré à Boudouaou, sa ville natale.

FOOTBALL COUPE D'ALGÉRIE (32^{ES} DE FINALE): Le CS Constantine et l'USM Bel-Abbès qualifiés en 16^{ES} de finale

Le CS Constantine et l'USM Bel Abbès, deux pensionnaires de Ligue 1 Mobilis, ont composé leur billet pour les 16es de finale de la Coupe d'Algérie, en battant respectivement le RC Bougaâ (3-1) et MS Cherchell (2-0), en 32e de finale disputé jeudi.

Les buts de la rencontre CS Constantine - RC Bougaâ ont été inscrits par Belkheir (28'), Belkacemi (64') et Abid (73') pour le CSC, alors que Benzid Ayoub (55') avait réduit la marque pour le RC Bougaâ.

Les deux buts du match opposant l'USM Bel-Abbès au MS Cherchell ont été l'œuvre de Masmoudi (10') et Seguer (90+3).

En 16es de finale prévu lundi, le CS Constantine ira défier l'IB Lakhdar, alors que l'USM Bel Abbès se déplacera au stade Omar Hamadi (Alger) pour y affronter l'USM Alger, dans une affiche qui promet beaucoup pour les amateurs des deux clubs de Ligue 1 Mobilis.

Un peu plus tôt, le NA Hussein-Dey et l'IB Lakhdar avaient composé leur billet pour les 16es de finale après avoir éliminé respectivement l'Olympique Akbou (2-0) et la JS Saoura aux tirs au but 4 à 3 (0-0 après prolongation).

Les rencontres des 16es de finale de la Coupe d'Algérie se dérouleront à partir du vendredi 28 décembre 2018 au mardi 1er janvier 2019.

Lundi, 17 décembre :

Amel Bousaâda - DR Boumahra	2-1
IH Chellala - USM Khenchela	1-3
Hamra Annaba - CRV Moussa	0-2
MC El-Bayadh - AS Ain M'lila	1-1
(1-4, aux t.a.b)	
JS Guir Abadla - USM El-Harrach	0-2
MB Rouissat - JSM Tiaret	1-1
(4-2, aux t.a.b)	
MB Bazer Sakhra - CR Béni Thour	2-2
(5-3, aux t.a.b)	
JSM Béjaïa - JSM Skikda	2-1
SA Sétif - CRB Kaïf	0-0
(3-4, aux t.a.b)	

Mardi, 18 décembre :

GR Mascara - CABB Arreridj	0-1
SA Mohammadia - USM Sétif	2-1
USB Douala - ICS Tlemcen	2-1
CA Batna - ES Besbes	1-0
USM Blida - Paradou AC	2-3 (AP)
Amel Ghriss - JS Kabylie	2-0
MBS Oued Sly - USM Annaba	1-3
MC Oran - ASB Maghnia	3-2
WA Tlemcen - USMD Benkhedda	1-0
DRB Tadjenanet - CR Belouizdad	0-2
USM Alger - ASM Oran	2-0
MO Béjaïa - O Magrane	2-0

Mercredi, 20 décembre :

US Remchi - MC El Eulma	1-0
MSP Batna - CR Bouguirat	1-1 (AP)
(CR Bouguirat aux t.a.b)	
RA Ain Defla - NT Souf	1-0
NC Magra - FCB Abdelmalek Ramdane	1-0
ES Sétif - Olympique Médéa	1-0

Jeudi, 20 décembre :

RC Kouba - MC Alger	0-3
---------------------	-----

Vendredi, 21 décembre :

AS Sûreté Nationale - CRB Ain Oussera	1-2 (AP)
---------------------------------------	----------

Jeudi 27 décembre :

Olympique Akbou - NA Hussein-Dey	0-2
IB Lakhdar - JS Saoura	0-0
(4-3 aux t.a.b)	
CS Constantine - RC Bougaâ	3-1
USM Bel-Abbès - MS Cherchell	2-0.

COUPE D'ALGÉRIE DE FOOTBALL (1/16 DE FINALE): Le programme complet

Programme des 16es de finale de la Coupe d'Algérie de football, prévus du vendredi 28 décembre 2018 au mardi 1er janvier 2019 :

Hier 28 décembre :

Bouguirat : CR Bouguirat - CRB Kaïf (14h30)
Bordj Bou Arreridj : CABB Arreridj - WA Tlemcen (16h00)

Mohammadia : SA Mohammadia - ARB Ghriss (14h30)
Annaba (19-Mai) : USM Annaba - MB Bazer Sakhra (14h30)
Ain Defla : RA Ain Defla - MC Oran (14h30)

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LES STADES : L'apport des psychologues et sociologues est primordial (chercheur)

La lutte contre la violence dans les stades serait plus efficace si l'on impliquait psychologues et sociologues dans la recherche de solutions à ce fléau social, selon le professeur et chercheur à l'université Paris-Nanterre (France), Youcef Fates.

«Diverses causes sont derrière le déclenchement de la violence dans les stades, d'où la nécessité pour les responsables du football de mener sur le terrain, une étude approfondie pour vaincre ce fléau, en prenant en considération les avis des spécialistes en psychologie, en sociologie et en médecine», a affirmé M. Fates à l'APS.

Selon le professeur Youcef Fates, les nombreuses études sur la violence dans les stades algériens, effectuées depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour, ont montré que ce fléau est causé par plusieurs facteurs dont le facteur psychologique que l'on retrouve également dans la période pré-indépendance.

«Dans la période coloniale, les Algériens étaient violents.

Par conséquent, ils ont intégré cette violence du colonialisme (...) la société algérienne était patriarcale avec une prééminence d'un certain machisme», a estimé le chercheur, pointant du doigt également un «manque de fair-play» lors des rendez-vous sportifs, alors que «le plus important c'est la participation et le respect de l'adversaire et des foules».

Le professeur Youcef Fates, qui a assisté récemment à un colloque international à Alger sous le thème : «L'activité physique et sportive : de la Formation à la Citoyenneté», a estimé en outre qu'il faut «éviter de considérer le sport comme un champ d'ex-



pression émotionnel de la jeunesse (...) si cette jeunesse n'a pas de moyens d'expression, elle s'exprime alors dans la violence et dans la masculinité».

Le chercheur a critiqué par ailleurs, la démarche entreprise par les responsables du football algérien pour endiguer le phénomène de la violence dans les stades, indiquant que «le remède n'est pas d'imiter ce qui se fait en Europe et l'appliquer en Algérie».

Le remède, selon lui, «nécessite des études et des analyses sur terrain, or ce qui se passe, c'est qu'on a essayé de transposer les phénomènes occidentaux sur l'Algérie».

Le professeur a préconisé, en

revanche, la nécessité d'inviter des sociologues, des psychologues et des médecins pour avoir un projet de réflexion jusqu'aux racines de cette violence et trouver ainsi les solutions idoines à ce problème.

Docteur d'Etat de la Sorbonne de Paris, dans la spécialité Education physique et sportive, Youcef Fates, 73 ans, est un chercheur algérien spécialisé dans l'histoire du sport algérien.

Il est diplômé de l'Institut supérieur des sciences et de la technologie des sports (ISTS) en 1970.

Titulaire d'un doctorat en sciences politiques, il a enseigné au niveau du Centre national de l'éducation physique et sportive et également comme maître-assistant à l'université d'Alger.

FOOTBALL/AMICAL : Victoire de l'Algérie face au Qatar 1-0

La sélection algérienne A' de football, composée de joueurs locaux, a battu son homologue du Qatar sur le score de 1 à 0 (mi-temps : 0-0), jeudi au stade Khalifa à Doha en match amical préparatoire pour les prochaines échéances.

L'unique but de la rencontre a été inscrit par

Baghdad Bounedjah (58') pour l'Algérie. Le match face au Qatar est le troisième pour la sélection A' en 2018, après ceux disputés en janvier à Tunis face au Rwanda (4-1) et en mai à Cadix (Espagne) devant l'Arabie saoudite (0-2), sous la conduite de l'ancien coach national Rabah Madjer. De

son côté, la sélection du Qatar qui reste sur d'excellents résultats en amical, prépare la prochaine Coupe d'Asie des nations 2019 prévue aux Emirats arabes unis du 5 janvier au 1er février.

Les joueurs du sélectionneur espagnol Félix Sanchez avaient battu la Suisse (1-0), l'Equateur (4-3), la Jordanie

(2-0) et le Kirghizistan (1-0) contre un nul face aux Islandais (2-2).

Sur demande du sélectionneur du Qatar, cette rencontre s'est jouée sans la présence du public et de la presse. Le Qatar affrontera l'Iran le 31 décembre pour son dernier test préparatoire avant le tournoi asiatique.

CHAMPIONNAT TURC DE FOOTBALL: Fenerbahçe : Slimani demande la résiliation de son contrat

L'attaquant international algérien Islam Slimani, en difficulté avec son équipe Fenerbahçe (Div.1 turque de football), aurait demandé à résilier son contrat durant ce mercato d'hiver, rapportait hier les médias locaux.

Ayant rejoint le club stambouliote, vice-champion de Turquie, durant l'intersaison à titre de prêt pour une saison en provenance de Leicester City (Angleterre), Slimani (30 ans) peine à s'affirmer avec Fenerbahçe, affichant de tristes statistiques avec 4 buts en 20 apparitions, toutes compé-

titions confondues.

Dans un entretien accordé cette semaine à la presse portugaise, Slimani a ouvert la porte à un éventuel retour au Sporting Lisbonne, club avec lequel il s'était affirmé sur le plan européen (2013-2016).

La presse turque a également évoqué un intérêt du club rival de Besiktas qui serait prêt à engager le meilleur buteur en activité de l'équipe nationale (26 buts) dès janvier prochain.

Slimani, relégué sur le banc des remplaçants de l'équipe nationale

depuis l'arrivée de Djamel Belmadi à la barre technique et l'écllosion du nouveau goleador Baghdad Bounedjah, espère relancer sa carrière et retrouver sa gâchette en vue de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 (15 juin - 13 juillet), dont le pays hôte sera connu le 9 janvier après la décision de retirer l'organisation au Cameroun.

Fenerbahçe traverse depuis le début de la saison une crise de résultats en championnat qui l'a fait relégué à une inquiétante position de reléguable (17e sur 18) avec 17 points, au terme de la 17e journée.

Real : Brahim Diaz arrive pour 15 M€

Comme pressenti depuis plusieurs semaines, le Real Madrid va s'attacher les services du milieu offensif de Manchester City Brahim Diaz (19 ans, 4 matchs et 2 buts toutes compétitions cette saison). En fin de contrat en juin prochain, le jeune talent espagnol voulait revenir dans son pays natal malgré la volonté des Citizens de le conserver. Selon les informations du quotidien Marca ce vendredi, un accord s'annonce ainsi imminent entre les deux formations européennes pour un transfert estimé à 15 millions d'euros dès janvier. Un joli coup en perspective pour les Merengue si Brahim confirme les attentes placées en lui.



Ramsey se dirigerait vers la Juventus

Sous contrat jusqu'en juin 2019 avec Arsenal, Aaron Ramsey devrait prendre la direction de la Juventus Turin.

Selon les informations communiquées par Rai Sport, le milieu de terrain gallois rejoindrait en juin prochain l'effectif de la Vieille Dame. Egalement convoité par le PSG, le footballeur de 28 ans signerait un contrat de quatre années, avec une année supplémentaire en option. Dans le Piémont, le natif de Caerphilly toucherait un salaire annuel de 10 millions d'euros, bonus compris.

MOHAMED SALAH PISTÉ AU REAL

Orphelin de Cristiano Ronaldo, Florentino Perez serait bien décidé à attirer un nouveau galactique l'été prochain. Et le président du Real Madrid aurait déjà coché le nom de Mohamed Salah.

Depuis le départ de Cristiano Ronaldo, parti à la Juventus, le Real Madrid lui cherche un digne successeur pour ainsi redonner le sourire aux supporters merengue. Et parmi la short-list des dirigeants madrilènes, Mohamed Salah aurait identifié le profil idéal pour donner un nouvel élan dans le projet de Santiago Solari. Mais force est de constater qu'une telle transaction à ce jour semble bien compliquée pour le triple champion d'Europe en titre. Pas de quoi non plus freiner les ardeurs d'un certain Florentino Perez.

D'après les informations du média espagnol Gol Digital, Florentino Perez n'aurait pas abandonné la piste menant à la superstar de Liverpool. Loin de là. Déjà sur les tablettes du Real Madrid en fin de saison dernière, l'international égyptien serait l'une des grandes priorités du boss merengue en vue du prochain mercato estival. Et pour convaincre les Reds, le président du Real Madrid envisagerait même d'inclure Marco Asensio dans l'opération, dont les performances actuelles seraient de faire l'unanimité du côté de Santiago Bernabeu. Affaire à suivre...



SALAH MENACERAIT DE QUITTER LIVERPOOL SI UN JOUEUR ISRAÏLIEN SIGNE AU CLUB

Selon le Jerusalem Post, l'attaquant égyptien Mohamed Salah aurait menacé ses dirigeants de Liverpool de quitter le club si ce dernier recrute l'Israélien Moanes Dabour, qui évolue au Red Bull Salzburg. Selon plusieurs médias hébreux, Salah refuserait catégoriquement de porter les mêmes couleurs qu'un joueur originaire d'Israël.

Fabregas, direction le PSG ?

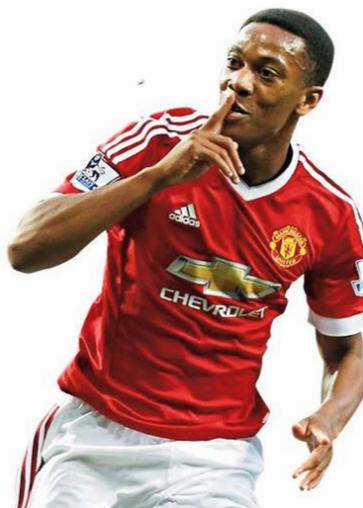
Cesc Fabregas pourrait bien vivre ses derniers jours à Chelsea. Le milieu de terrain espagnol est suivi par le PSG et l'AS Monaco. Le milieu de terrain espère trouver une porte de sortie afin de retrouver du temps de jeu en fin de saison. Le contrat de Fabregas se terminant en juin, il ne faudra pas espérer tirer grand chose d'un éventuel transfert mais mieux vaut vendre un joueur qui ne compte pas dans l'esprit de Sarri plutôt que de le laisser partir gratuitement en juin prochain.



Martial va mieux

Dimanche, dans le cadre de la 20e journée de Premier League, Manchester United accueille Bournemouth à Old Trafford, et Ole Gunnar Solskjaer devrait pouvoir s'appuyer sur Anthony Martial, absent mercredi contre Huddersfield Town (3-1) car souffrant.

Le nouvel entraîneur des Red Devils a confirmé le retour à l'entraînement de l'attaquant international français, rapporte la BBC, alors que Romelu Lukaku et Alexis Sanchez semblent eux aussi en voie de guérison.



ALGÉRIE-MALI Bensalah reçoit l'ambassadeur du Mali à Alger

Le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah a reçu, jeudi à Alger, l'ambassadeur du Mali à Alger, Nany Touré qui lui a rendu une visite d'adieu au terme de sa mission, a indiqué un communiqué du conseil. Lors de cette rencontre, qui a porté sur les relations bilatérales, les deux parties ont évoqué particulièrement la coopération constante dans divers domaines et affirmé la volonté des deux pays d'aller de l'avant dans ce sens, à la faveur du dialogue et de la concertation permanente. Lors de cette audience, l'ambassadeur du Mali a présenté un exposé sur la situation dans son pays, saluant le rôle important de l'Algérie dans le maintien de la stabilité au Mali. Les deux parties ont également échangé les vœux sur la situation générale et les défis actuels dans la région.

ALGÉRIE-PALESTINE Eddalia réaffirme la position de l'Algérie en faveur de la question palestinienne

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia, a réaffirmé mercredi lors de sa rencontre avec l'ambassadeur de l'Etat de Palestine à Alger, Louai Mahmoud Taha Aissa, la position constante de l'Algérie en faveur de la question palestinienne. Lors de cette rencontre, "les deux parties ont convenu de l'impératif d'accélérer les formalités de signature du mémorandum d'entente en matière de développement social entre les deux pays", précise un communiqué du ministère. Selon la même source, la ministre a présenté "un aperçu sur la mission de son secteur dans la prise en charge des catégories sociales démunies", réitérant, à cette occasion, "la position constante de l'Algérie en faveur de la cause palestinienne". Pour sa part, l'ambassadeur palestinien a donné "un aperçu sur les circonstances difficiles dans lesquelles vivent les familles palestiniennes en raison de la politique de l'occupant israélien, notamment les enfants, les femmes et les personnes âgées", ajoute la même source.

ALGÉRIE-JAPON Le ministre japonais des AE se recueille à la mémoire des martyrs de la Révolution



Le ministre japonais des Affaires étrangères, Taro Kono, s'est recueilli jeudi au sanctuaire des martyrs (Alger) à la mémoire des martyrs du 1^{er} novembre 1954. Accompagné du ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, M. Taro Kono a déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative et observé une minute de silence à la mémoire des martyrs de la Glorieuse Révolution du 1^{er} Novembre 1954. Le chef de la diplomatie japonaise effectue une visite officielle de trois jours en Algérie, dans le cadre du renforcement des relations de coopération et de partenariat entre l'Algérie et le Japon.

M. Ouyahia reçoit le ministre des AE du Japon M. Taro Kono



Le Premier ministre Ahmed Ouyahia, a reçu jeudi, à Alger, le ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Taro Kono qui effectue une visite officielle en Algérie, dans le cadre des relations d'amitié et de coopération qu'entretiennent les deux pays, indiquent les services du Premier ministre, dans un communiqué. L'audience s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères M. Abdelkader Messahel. Auparavant, le chef de la diplomatie japonaise s'est recueilli au sanctuaire des martyrs (Alger) à la mémoire des martyrs de la Glorieuse guerre de libération nationale. Il a également eu des entretiens avec son homologue, M. Messahel.

ÉDUCATION NATIONALE: Calendrier des examens professionnels de promotion aux grades de professeur principal et professeur formateur



La ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghabrit a publié, jeudi, le calendrier des examens professionnels de promotion aux grades de professeur principal et professeur formateur dans les trois cycles d'enseignement devant avoir lieu le 15 janvier prochain.

La première responsable du secteur a publié sur sa page Facebook, le tableau de déroulement des épreuves de cet examen professionnel, précisant que les candidats aux grades de professeur principal passeront deux

épreuves à savoir «didactique de spécialité» et «sciences de l'éducation», outre «didactique» et «génie de la formation» auxquelles seront examinés les candidats aux grades de professeur principal.

Les sujets des épreuves seront élaborés en fonction de chaque cycle d'enseignement et selon chaque grade. Le ministère de l'Éducation nationale avait défini les dispositifs et les mesures préparatoires et réglementaires pour garantir l'égalité des chances entre les candidats.

MDN

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE Dix narcotrafiquants en possession de 5,5 kg de kif traité arrêtés à Tlemcen et Béchar

Dix (10) narcotrafiquants en possession de 5,5 kilogrammes de kif traité ont été arrêtés jeudi par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire à Tlemcen et Béchar, tandis que 4,9 tonnes de denrées alimentaires et 13973 unités de différentes boissons ont été saisies à El-Oued et Biskra, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements combinés de l'Armée Nationale Populaire ont arrêté, le 27 décembre 2018 à Tlemcen/2eRM et Béchar/3eRM, dix (10) narcotrafiquants en possession de 5,5 kilogrammes de kif traité, tandis que 4,9 tonnes de denrées alimentaires et 13973 unités de différentes boissons ont été saisies à El-Oued et Bis-

kra/4eRM», note la même source. Dans le même contexte, un détachement de l'ANP a saisi, à Tamarrasset/6eRM, «trois (03) orpailleurs à bord d'un véhicule tout-terrain chargé de cinq (05) sacs de mélange de pierres et d'or brut, alors que des éléments de la Gendarmerie nationale et des Gardes-frontières ont déjoué des tentatives de contrebande de 12100 litres de carburant à Souk-Ahras, Tébessa et El-Taref/5e RM».

Par ailleurs, des Gardes-côtes ont mis en échec, à Annaba/5eRM, Aïn Témoüchent et Oran/2eRM, des tentatives d'émigration clandestine de 83 personnes à bord d'embarcations de construction artisanale, tandis que 15 immigrants clandestins ont été interceptés à In-Salah/6eRM», ajoute le communiqué.

NOUVEL AN: la journée du 1^{er} janvier chômée et payée

La journée du mardi 1^{er} janvier 2019 marquant le début du nouvel an sera chômée et payée, indique jeudi un communiqué conjoint de la Direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Cette journée sera chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés ainsi que pour les personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée, précise la même source. Toutefois, les institutions, administrations, offices et entreprises précités sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté, ajoute le communiqué.

TRAMWAY D'ALGER: Perturbation du trafic entre la station de Dergana-centre et celle de la faculté de Dergana

Le tramway d'Alger a enregistré jeudi matin des perturbations du trafic entre les deux stations de Dergana-centre et de la fac de cette ville «pour des raisons indépendantes de notre volonté», a indiqué la Société d'exploitation des tramways (SE-TRAM) dans un communiqué.

Le trafic sur la ligne du Tramway

reliant les stations de Dergana-centre et de la fac de cette cité relevant de la commune de Bordj El Kiffan (Alger-Est) a enregistré jeudi matin à 05:30 des perturbations pour des «facteurs externes», a précisé la source, ajoutant que le trafic a été maintenue entre les deux stations d'El-Annassers et de Café Chergui.

